



UN LIBRARY,

MAR 31 1977

COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/12307
28 mars 1977

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

ASSISTANCE AU BOTSWANA

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet ci-joint le rapport de la Mission au Botswana, qui a été nommée dans le contexte de la résolution 403 (1977) du Conseil de sécurité pour faire rapport sur les difficultés économiques particulières auxquelles se heurte le Botswana par suite de la nécessité impérieuse de détourner des fonds de projets de développement en cours ou prévus au profit de projets non prévus et non inscrits dans son budget pour des raisons de sécurité, et pour évaluer l'assistance dont a besoin le Botswana pour mener à bien ses projets de développement dans les circonstances actuelles.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1 - 17	4
A. Plainte du Gouvernement du Botswana	1 - 5	4
B. Résolution 403 (1977) du Conseil de sécurité	6	4
C. Déclaration du Secrétaire général	7	5
D. Nomination de la mission et mandat	8 - 9	5
E. Programme de la mission	10 - 15	6
F. Remerciements	16 - 17	7
Résumé des conclusions et des projets recommandés	18	7
I. DETERIORATION DE LA SECURITE	19 - 28	10
A. Incidents de frontière	19 - 25	10
B. Nécessité d'étoffer les forces de police	26 - 28	11
II. LA SITUATION DES REFUGIES	29 - 39	13
A. Situation générale des réfugiés	29 - 32	13
B. Charge pour l'économie du Botswana	33 - 34	16
C. Etudiants réfugiés d'Afrique du Sud	35	17
D. Afflux de réfugiés de Rhodésie du Sud	36 - 39	17
III. RESSOURCES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT NORMAL	40 - 61	21
A. Historique	40 - 45	21
B. Activités de développement projetées	46 - 48	22
C. Financement du plan de développement	49 - 61	23
IV. CONCLUSIONS ET PROJETS RECOMMANDES	62 - 129	27
A. Expansion de l'unité mobile de police	68 - 70	28
B. Groupe de projets destinés à protéger l'industrie du boeuf du Botswana et à réduire les incidents le long de la frontière	71 - 85	28
C. Projet concernant le maintien de services ferro- viaires essentiels en cas de désorganisation ou d'interruption des services assurés par les Chemins de fer rhodésiens	86 - 96	32

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
D. Réserve stratégique de céréales et besoins en vivres en cas d'urgence	97 - 115	34
E. Projets destinés à permettre au Botswana de faire face à la situation concernant les réfugiés	116 - 124	38
F. Récapitulation des incidences financières	125 - 128	41
CONCLUSION	129	43

ANNEXES

- I. Résumé des projets d'urgence et données de base y relatives
- II. Quelques projets figurant dans les prévisions de dépenses pour 1977/1978

CARTE : Montrant l'emplacement des projets recommandés

(Note : le taux de conversion utilisé dans le rapport est 1 pula = 1,16 dollar des Etats-Unis)

INTRODUCTION

A. Plainte du Gouvernement du Botswana

1. Le 22 décembre 1976, le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/12262) dans laquelle il portait plainte contre le régime illégal de Rhodésie du Sud pour violations de la souveraineté territoriale du Botswana.
2. Le Conseil de sécurité s'est réuni les 12, 13 et 14 janvier 1977 pour examiner la plainte du Botswana. Dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil de sécurité le 12 janvier, le Ministre des affaires étrangères du Botswana a relaté en détail quelque 36 violations de l'intégrité territoriale du Botswana survenues au cours des dernières années. Il a déclaré que ces actes, qui au début étaient dirigés contre les réfugiés de Rhodésie du Sud, visaient maintenant tout aussi bien les ressortissants du Botswana. Il a indiqué qu'il y avait eu au cours des derniers mois une recrudescence et une aggravation des incidents.
3. Le Ministre des affaires étrangères a par ailleurs fait observer que le Botswana ne pouvait guère se permettre d'utiliser le peu de ressources dont il disposait à former une armée et qu'il préférerait consacrer celles-ci au développement. La situation actuelle créait donc un grave problème pour le Botswana dans la mesure où les incursions des forces du régime illégal constituaient pour la sécurité du pays une menace que le gouvernement n'était pas en mesure de contrer efficacement. Le Ministre des affaires étrangères a signalé que, étant donné les circonstances, le Gouvernement du Botswana avait décidé d'augmenter sensiblement les effectifs de l'unité mobile de police afin que le pays puisse mieux résister aux activités des forces du régime illégal de Rhodésie du Sud.
4. Le Ministre a fait observer que le Gouvernement du Botswana avait été pris entièrement au dépourvu par ces événements, qui intéressaient la sécurité du pays, et que l'augmentation sensible des forces paramilitaires lui avait été imposée par la détérioration rapide de la situation du point de vue de la sécurité le long de la frontière avec la Rhodésie du Sud.
5. Le Ministre a indiqué que l'augmentation des effectifs de l'unité mobile de police coûterait approximativement 25 millions de pulas (soit 29 millions de dollars environ) sur une période de quatre ans, ce qui réduirait considérablement les ressources disponibles pour le programme de développement.

B. Résolution 403 (1977) du Conseil de sécurité

6. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 403 (1977) à sa 1985ème séance, le 14 janvier 1977. Les paragraphes 5 à 8 de cette résolution se lisent comme suit :

"Le Conseil de sécurité,

...

5. Prend acte des difficultés économiques particulières auxquelles se heurte le Botswana par suite de la nécessité impérative de détourner des fonds de projets de développement en cours ou prévus, au profit de projets non prévus et non inscrits dans son budget, pour des raisons de sécurité, devant d'urgence se défendre efficacement contre les attaques et les menaces du régime illégal de Rhodésie du Sud;

6. Accepte l'invitation du Gouvernement du Botswana à envoyer une mission évaluer les ressources dont a besoin le Botswana pour mener à bien ses projets de développement dans les circonstances actuelles, et prie en conséquence le Secrétaire général d'organiser, en collaboration avec les organismes appropriés des Nations Unies, avec effet immédiat, une assistance financière et autre au Botswana et de lui faire rapport d'ici le 31 mars 1977;

7. Prie l'Organisation des Nations Unies et les organismes et programmes concernés, dont le Conseil économique et social, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et le Fonds international de développement agricole, d'aider le Botswana à mener à bien, sans qu'ils soient interrompus, les projets de développement en cours ou prévus dont il est question au paragraphe 5, ainsi qu'il est envisagé au paragraphe 6 de la présente résolution;

8. Fait appel à tous les Etats pour qu'ils réagissent positivement et fournissent une assistance au Botswana, à la lumière du rapport de la mission du Secrétaire général, afin de permettre au Botswana de mener à bien ses projets de développement;"

C. Déclaration du Secrétaire général

7. Dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil de sécurité, le 14 janvier 1977, le Secrétaire général a donné au Conseil l'assurance qu'il organiserait dès que possible, en étroite collaboration avec les organismes appropriés des Nations Unies, une assistance financière et autre au Botswana. Il a également annoncé son intention d'envoyer sans retard au Botswana une mission pour évaluer les besoins du pays et avoir des entretiens détaillés avec le gouvernement à Gaborone. Il a indiqué que, dès que le rapport de la mission serait prêt, il se mettrait en rapport avec tous les Etats et avec toutes les organisations intergouvernementales et solliciterait leur coopération et leur concours pour répondre aux besoins signalés par la mission.

D. Nomination de la mission et mandat

8. A l'issue de consultations avec le Ministre des affaires étrangères du Botswana, le Secrétaire général a nommé une mission composée comme suit :

M. Abdulrahim Abby Farah
Sous-Secrétaire général aux questions
politiques spéciales
Cabinet du Secrétaire général

Chef de la mission

M. Gordon K. Goundrey
Directeur du Groupe de l'assistance technique
Secrétariat du Commonwealth (Londres)

M. James Riby-Williams
Chef de la Division du développement des
ressources humaines
Commission économique pour l'Afrique

M. Robert V. Harris
Economiste hors classe
Centre pour les ressources naturelles,
l'énergie et les transports
Département des affaires économiques et
sociales

M. Kelvin T. Sanderson
Agro-économiste
FAO, Conseiller auprès du Gouvernement
tanzanien

Mlle Pamela Dowling a exercé les fonctions de secrétaire de la mission.

9. La mission avait pour tâche de rendre compte au Secrétaire général, dans le cadre de la résolution 403 (1977) du Conseil de sécurité, des difficultés économiques particulières auxquelles se heurte le Botswana par suite de la nécessité impérieuse de détourner des fonds de projets de développement en cours ou prévus au profit de projets non prévus et non inscrits dans son budget. La mission devait évaluer l'assistance financière et autre dont le Botswana a besoin pour mener à bien ses projets de développement dans les circonstances actuelles.

E. Programme de la mission

10. La mission, arrivée à Gaborone, le mardi 15 février, a passé 14 jours au Botswana.

11. La mission a commencé son programme au Botswana en entendant un exposé complet du Président de la République du Botswana. Des réunions ont eu lieu chaque jour avec les ministres et les hauts fonctionnaires qu'intéressaient les travaux de la mission.

12. Au cours de son séjour, la mission s'est rendue à Francistown. Elle y a inspecté le Centre d'accueil des réfugiés et a eu des entretiens avec des personnalités officielles. La mission a également parcouru en voiture une

cinquantaine de kilomètres le long de la zone frontalière, où s'étaient produits un grand nombre d'incidents et où se situeront quelques-uns des projets rendus nécessaires par la détérioration de la situation en ce qui concerne la sécurité (voir carte).

13. Le Gouvernement du Botswana a mis à la disposition de la mission des papiers et de la documentation qui lui ont grandement facilité la tâche, et lui a également fourni tous renseignements et données complémentaires dont elle avait besoin. Les échanges de vues ont été empreintes de liberté et de franchise, de sorte que la mission a été convenablement informée de la situation. Les renseignements fournis par le gouvernement ont été soigneusement vérifiés et toutes les divergences notables ont été résolues pendant le séjour de la mission.

14. Avant de quitter Gaborone, le chef de la mission a rencontré les chefs des missions diplomatiques au Botswana afin de les mettre au courant de la mission et de ses travaux.

15. Au cours de son voyage de retour à New York, le chef de la mission s'est entretenu des programmes d'assistance au Botswana avec M. C. Cheysson, qui siège à la Communauté économique européenne (CEE), Mme Judith Hart, ministre du développement d'Outre-mer, du Royaume-Uni, et M. S. S. Ramphal, secrétaire général du Commonwealth.

F. Remerciements

16. La mission tient à remercier le Gouvernement du Botswana du concours qu'il lui a prêté pendant toute la durée de son séjour. Elle a été reçue par Son Exc. M. Seretse Khama, président du Botswana, qui a donné en son honneur une réception officielle à laquelle assistaient les membres du gouvernement et les membres du corps diplomatique.

17. La mission tient à signaler que les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont participé à l'établissement du présent rapport.

Résumé des conclusions et des projets recommandés

18. On trouvera ci-après un résumé des conclusions de la mission et des projets qu'elle recommande pour aider le Botswana à continuer de se développer normalement et à faire face à la situation d'urgence qui s'est créée :

1) La situation en ce qui concerne la sécurité dans les zones frontalières avec la Rhodésie du Sud s'est fortement dégradée au cours de l'année écoulée (par. 22 à 25). Pour parer au danger que font courir au pays les incursions des forces du régime illégal de Rhodésie du Sud et pour protéger la vie et les biens de ses ressortissants, le Gouvernement du Botswana a dû renforcer l'unité mobile de police, et les dépenses non prévues et non inscrites au budget qui en découlent se chiffreront à quelque 16,3 millions de dollars au titre des dépenses d'équipement et à quelque 3,4 millions de dollars par an au titre des dépenses courantes (par. 28);

2) Outre qu'il se voit obligé de faire face aux dépenses entraînées par le renforcement de l'unité mobile de police en y affectant des ressources qu'il aurait autrement utilisé pour son développement normal, le Botswana doit supporter une charge financière supplémentaire en raison de l'afflux de réfugiés. Le nombre de réfugiés venant chercher asile au Botswana s'est considérablement accru au cours des derniers mois (par. 31). La plupart de ces réfugiés sont des jeunes célibataires originaires d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud. Au moment où la mission se trouvait dans le pays, il y avait 4 478 réfugiés (tableau 1 et par. 32) et leur nombre augmentait chaque jour. Mais les réfugiés transitant par le Botswana sont encore bien plus nombreux. Par exemple, au cours des deux premiers mois de 1977, quelque 400 réfugiés arrivaient au Botswana chaque semaine, la majorité d'entre eux à destination d'autres pays. La mission estime que le Gouvernement du Botswana devra dépenser au moins 250 000 dollars chaque année pour assurer la protection, le transport et l'encadrement des réfugiés actuellement dans le pays (tableau 2, par. 118). Ces dépenses seront encore plus élevées si le nombre de réfugiés continue de s'accroître, et elles viennent s'ajouter aux dépenses relatives aux projets 9, 10 et 11 mentionnés plus loin;

3) La mission estime que le Botswana devra entreprendre quelque 11 projets d'urgence pour maintenir son rythme normal de développement. Neuf de ces projets n'étaient pas inclus dans le Plan de développement national pour 1976-1981, et l'exécution de deux d'entre eux, inclus dans le Plan, devra être considérablement accélérée. Pour protéger l'important cheptel du Botswana il faudra exécuter un programme de contrôle vétérinaire (par. 81 à 83). Ce programme comportera les éléments suivants : campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse (projet 1); installation de deux clôtures sanitaires et établissement de points d'eau pour le bétail et les habitants des villages (projets 2, 3 et 4) et construction de routes de desserte et de pistes d'atterrissage (projet 5) afin de permettre la construction, l'entretien et la surveillance des clôtures sanitaires et des points d'eau. Le programme de contrôle vétérinaire coûtera cinq millions de dollars au titre des dépenses d'équipement et entraînera des dépenses annuelles de 380 000 dollars (par. 184);

4) Les routes de desserte et les pistes d'atterrissage situées dans la zone frontalière (projet 5) permettront à l'unité mobile de police de patrouiller dans cette zone, de se déplacer rapidement vers les points chauds et de protéger la vie et les biens des personnes menacées par les incursions des forces du régime illégal de Rhodésie du Sud. Les routes et les pistes d'atterrissage seront également utilisées pour la campagne annuelle de vaccination contre la fièvre aphteuse;

5) L'économie du Botswana est une économie très ouverte qui est fortement tributaire des exportations et des importations (par. 87). Il est donc extrêmement important de maintenir ouverte la ligne de chemin de fer traversant le Botswana et actuellement exploitée par la Rhodesia Railways, afin que l'économie du Botswana n'ait pas à souffrir des conséquences d'une interruption de ces services (par. 88 à 91). Il sera donc nécessaire de mettre en place une force d'inter-vention chargée de faire fonctionner la ligne de chemin de fer en cas d'urgence.

Il faudra pour cela effectuer des dépenses d'un montant de quelque 16,3 millions de dollars (par. 96) et prévoir des crédits "stand-by" pour pallier les pertes d'exploitation qui seraient inévitables si la Rhodesian Railways cessait ses activités et si le Gouvernement du Botswana était obligé d'assurer les services essentiels;

6) La production et la fourniture de céréales vivrières risquant d'être perturbées, il est nécessaire d'établir une réserve stratégique de céréales, pour laquelle il faudra dépenser quelque 1,6 million de dollars au titre des dépenses d'équipement (par. 103). Il faudra également prévoir une certaine quantité de céréales vivrières pour fournir des secours aux victimes de la famine en 1977, ce qui coûtera environ 1,7 million de dollars (par. 112 à 114);

7) Trois projets (projets 9, 10 et 11) devront être exécutés pour faire face à la situation créée par l'afflux de réfugiés en provenance de Rhodésie du Sud. Ces projets portent sur les améliorations, à caractère d'urgence, à apporter au Centre de transit de Francistown (par. 121), l'aménagement d'urgence d'un village de toile (par. 122) et l'installation d'un nouveau centre de réfugiés (par. 123). Le coût de ces trois projets sera au total de quelque 990 000 dollars;

8) La mission estime qu'un montant de quelque 27,98 millions de dollars sera nécessaire au titre des dépenses de sécurité non prévues et non inscrites au budget pour assurer la protection, le transport et l'encadrement des réfugiés et pour couvrir les dépenses renouvelables afférentes aux projets à exécuter d'urgence au cours des trois premières années de la période du plan pour 1976-1981. Ce montant représente 70 p. 100 des ressources intérieures que le gouvernement avait prévu de consacrer au développement normal du pays (par. 128). En outre, au cours des deux ou trois prochaines années, quelque 25,6 millions de dollars devront être consacrés à des projets d'urgence non prévus et aux dépenses renouvelables qui en résulteront;

9) Du fait que les ressources disponibles devront être utilisées à des fins autres que celles prévues initialement, il faudra maintenant que tous les projets inscrits au programme de base que le gouvernement comptait financer à l'aide des ressources intérieures ainsi que la totalité des projets de base dont le financement restait encore à trouver et les projets d'urgence recommandés dans le présent rapport soient financés par des ressources extérieures si l'on veut que le Botswana puisse mener à bien ses activités de développement normal, comme l'envisage le Conseil de sécurité dans sa résolution 403 (1977).

I. DETERIORATION DE LA SECURITE

A. Incidents de frontière

19. Le Botswana est un pays sans littoral, presque entièrement encerclé par des zones troublées. Il a de longues frontières communes avec la Rhodésie du Sud, la Namibie, y compris la bande de Caprivi, l'Afrique du Sud, et, sur une faible distance, avec la Zambie.

20. A l'heure actuelle, la majeure partie de la frontière avec la Rhodésie du Sud n'est ni clôturée ni suffisamment patrouillée. C'est pourquoi, les habitants sont depuis longtemps habitués à une relative liberté de mouvement dans certaines régions frontalières. Ceux du Botswana ramènent, le cas échéant, du bétail égaré de Rhodésie du Sud, et vice et versa. De part et d'autre de la frontière, la population utilise les cours d'eau pour ses besoins domestiques.

21. Depuis la déclaration illégale de l'indépendance par le régime de la Rhodésie du Sud, il y a eu plus particulièrement dans les districts du centre, du nord-est et de Chobe, toute une série d'incidents de frontière. La Mission a longé les frontières de ces districts, où nombre de ces incidents se sont produits, et a vu des signes évidents de destruction et de dommages causés par des bombes et des attaques.

22. La Mission a pu visiter un certain nombre de villages proches de la frontière de la Rhodésie du Sud, et interroger des villageois, des agriculteurs et des commerçants qui ont été victimes d'actes de provocation et de brimades de la part des forces du régime illégal de Rhodésie du Sud. Il est ressorti clairement de ces entretiens avec les villageois que les incidents de frontière et la crainte d'essuyer des coups de feu des forces du régime illégal, qui ont établi une zone de sécurité et imposé un couvre-feu très strict dans la zone frontalière, les empêchaient de vaquer à leurs occupations normales. Ils jugeaient dangereux d'aller abreuver leur bétail et cultiver leurs terres. En fait, un grand nombre de maisons ont été abandonnées et des villageois ont déclaré qu'il leur serait difficile de continuer à vivre dans la région, à moins d'être mieux protégés contre les brimades des forces du régime illégal. De plus, les migrations accrues de villageois venant des zones frontalières menacées semblent bien avoir causé des difficultés dans des endroits comme Francistown, et des forces de police importantes ont été dirigées sur les zones affectées, afin de les protéger et de parer aux tensions sociales.

23. La Mission a été informée par les personnes interrogées que "les violations de frontière et les attaques de citoyens du Botswana dans les zones frontalières avaient provoqué des pertes de bétail en raison de l'impossibilité d'utiliser les points d'eau situés à la frontière, ... en outre, la situation du côté rhodésien de la frontière risquait d'amener des animaux malades à passer au Botswana ... les violations de frontière et les attaques exigeaient que la protection des citoyens soit assurée dans les zones frontalières."

24. Le Gouvernement du Botswana a fourni des renseignements à la Mission au sujet de 53 incidents et violations de frontière imputables aux forces du régime illégal depuis 1966. Au cours de la période 1966-1969, trois incidents seulement ont été signalés, tous concernant des violations de territoire commises par les forces du régime illégal; de 1970 à 1973, neuf autres ont été rapportés, dont huit avaient trait à des incursions au Botswana par des forces du régime illégal. En 1974 et 1975, sept incidents ont été signalés, dont six concernaient l'entrée au Botswana de forces du régime illégal. Toutefois, en 1976, le nombre des incidents a considérablement augmenté. Au total, il en a été signalé 33, dont 26 incursions. Parmi les renseignements présentés à la Mission, figuraient des détails sur 19 cas d'enlèvements, de détention ou de mort, et sur six cas de destruction ou d'endommagement de granges, de magasins et de maisons.

25. Même durant le séjour de la Mission un certain nombre d'incidents ont été signalés. Le 13 février, des coups de feu ont été échangés à deux reprises entre le groupe mobile de la police du Botswana et les forces du régime illégal, à Senyawe dans le district du nord-est et à Dogwe dans le district central, respectivement. Un autre incident a eu lieu le 19 février, les forces du régime illégal ayant pénétré au Botswana et échangé des coups de feu avec les membres de l'unité mobile de police à Shoshwe. Un membre des forces du régime illégal a été tué et un autre blessé; un ressortissant du Botswana, M. Shabalana, a été blessé. Durant le séjour de la Mission également, le Gouvernement du Botswana a publié une déclaration selon laquelle un représentant de la Croix-Rouge internationale avait annoncé à Salisbury que quatre ressortissants du Botswana qui avaient été enlevés (leur enlèvement a été mentionné dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères au Conseil de sécurité) devaient comparaître devant un tribunal spécial à Salisbury le 21 mars, les chefs d'inculpation étant "le meurtre de Blancs en Rhodésie et la détention d'armes de guerre".

B. Nécessité d'étoffer les forces de police

26. Dans un paragraphe du préambule de la résolution 403 (1977), le Conseil de sécurité a reconnu que le Botswana devait renforcer sa sécurité pour protéger sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance. Le Gouvernement du Botswana a informé la Mission que la tension accrue dans les districts du centre et du nord-est l'obligeait absolument à reconsidérer ses prévisions concernant les ressources à affecter à la police. Le Botswana n'a pas d'armée; en fait, il n'a qu'une force de police minimale pour un pays de 582 000 kilomètres carrés et de plus de 680 000 habitants. En 1976, l'effectif approuvé de la police, y compris l'unité mobile, n'était que de 1 800 hommes de tous rangs (y compris les secrétaires, employés de bureau, chauffeurs et plantons).

27. Le Plan de développement national 1976-1980 ne prévoit qu'un renforcement modeste de l'unité mobile de police : un crédit d'environ 1,5 million de dollars (1,3 million de pulas) a été prévu au compte capital, essentiellement pour les postes et l'équipement, et un crédit supplémentaire de 232 000 dollars environ (200 000 pulas) a été prévu au titre des dépenses renouvelables. Ces crédits auraient permis de grossir d'environ 84 hommes de tous rangs les effectifs de l'unité mobile de police au cours des cinq années du Plan.

28. Pour faire face à la détérioration de la sécurité, le Gouvernement du Botswana a décidé pour commencer, de renforcer l'unité mobile de police. Les frais d'équipement correspondants (postes de police, véhicules, armes et matériel) seront de l'ordre de 17,8 millions de dollars (15,3 millions de pulas) et les frais renouvelables connexes de l'ordre de 3,6 millions de dollars (3,1 millions de pulas) par an. En quatre ans, le coût total du renforcement des effectifs s'élèvera par conséquent à 32,1 millions de dollars (27,7 millions de pulas). Sur ce chiffre, 2,4 millions de dollars environ (2,1 millions de pulas) ont été inscrits au plan de développement national 1976-1981. La Mission estime en conséquence que la satisfaction des besoins de sécurité non prévus précédemment dans le plan et dans le budget exigera que 29,7 millions de dollars (25 millions de pulas) soient soustraits au développement normal prévu (ce chiffre est à rapprocher de l'estimation de 29 millions de dollars (25 millions de pulas) donnée par le Ministre des affaires étrangères dans sa déclaration au Conseil de sécurité le 12 janvier 1977).

II. LA SITUATION DES REFUGIES

A. Situation générale des réfugiés

29. Il est de tradition au Botswana d'accueillir quiconque se présente pour chercher refuge. Depuis l'accession à l'indépendance en 1966, le gouvernement a pratiqué une politique de la porte ouverte, en donnant asile aux personnes qui s'enfuient des pays voisins par crainte de persécutions politiques. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, le Botswana a été un pays de premier asile pour un flot constant de réfugiés en provenance de l'Afrique du Sud, de la Namibie, de la Rhodésie du Sud et de certains autres pays d'Afrique australe.

30. Cependant, en dépit de cette politique de la porte ouverte, le Botswana a rarement connu un problème grave de réfugiés sauf il y a une dizaine d'années, à un moment où il a accueilli quelque 4 000 réfugiés angolais. (Ceux-ci sont maintenant devenus citoyens du Botswana et sont installés pour la plupart dans le district de Ngamiland, où ils représentent 7 p. 100 environ de la population.) Néanmoins, depuis deux ans, la situation s'est sensiblement modifiée.

31. Le tableau I donne une ventilation par pays d'origine des arrivées et des départs de réfugiés, depuis le début de 1975 jusqu'au 25 février 1977.

Tableau I

REFUGIES AU BOTSWANA

Arrivés en 1975, par pays
d'origine

Afrique du Sud	168
Namibie	286
Zimbabwe	1 038
Divers	79
Total	1 571

Départs en 1975, par pays
d'origine

Afrique du Sud	28
Namibie	6
Zimbabwe	800
Divers	1
Total	835

Arrivés en 1976, par pays
d'origine

Afrique du Sud	880
Namibie	187
Zimbabwe	5 712
Divers	213
Total	6 992

Départs en 1975, par pays
d'origine

Afrique du Sud	309
Namibie	57
Zimbabwe	5 099
Divers	1
Total	5 466

Arrivés jusqu'au 12 juillet 1977
par pays d'origine

Afrique du Sud	86
Namibie	21
Zimbabwe	2 339
Divers	2
Total	2 448

Départs jusqu'au 12 février 1977
par pays d'origine

Afrique du Sud	17
Namibie	1
Zimbabwe	1 550
Divers	-
Total	1 568

Arrivés du 12 au 25 février 1977
par pays d'origine

Afrique du Sud	12
Namibie	Néant
Zimbabwe	1 042
Divers	7
Total	1 061

Départs du 12 au 25 février 1977
par pays d'origine

Afrique du Sud	Néant
Namibie	Néant
Zimbabwe	295
Divers	Néant
Total	295

Tableau I (suite)

Nombre total de réfugiés au
Botswana, le 25 février 1977,
par pays d'origine

Arrivées nettes, entre le
1er janvier 1975 et le
25 février 1977

Afrique du Sud	861
Namibie	575
Zimbabwe	2 638
Divers	404
	<hr/>
Total	4 478

	792
	430
	2 387
	299
	<hr/>
Total	3 908

32. On remarquera que, d'après le tableau I, 12 072 réfugiés sont entrés au Botswana entre le 1er janvier 1975 et le 25 février 1977. Sur ce nombre, 1 146 venaient d'Afrique du Sud et 10 131 de Rhodésie du Sud. Depuis que la Mission a quitté le Botswana, le gouvernement l'a informée que 1 167 autres réfugiés étaient entrés dans le pays et que 871 l'avaient quitté. Ces chiffres indiquent que le nombre d'entrées continue d'augmenter. Un grand nombre des réfugiés ne séjournent au Botswana que pour des périodes relativement brèves, de quelques semaines à quelques mois, selon les moyens de transport et autres possibilités d'aller ailleurs qui leur sont offerts, et pour ceux-là il ne faut normalement que des facilités et des installations de transit. Toutefois, certains réfugiés n'ont pas la possibilité d'aller ailleurs et certains autres souhaitent rester au Botswana. Ces deux dernières catégories représentent pour le pays une charge économique et constante.

B. Charge pour l'économie du Botswana

33. La Mission a estimé que la politique de porte ouverte aux réfugiés pratiquée par le Botswana entraîne pour ce pays une charge très lourde eu égard à ses dimensions et à ses ressources. Il y a en outre de fortes chances pour que la situation s'aggrave encore. Certains des réfugiés d'Afrique du Sud sont arrivés après les émeutes de Soweto. Le nombre des réfugiés de Rhodésie du Sud devrait s'accroître à mesure de l'extension des combats. Il va falloir déployer des efforts accrus pour assurer la sécurité des réfugiés et leur apporter une aide sous diverses formes : nourriture, logement, soins médicaux, administration et gestion. Des arrangements de transit sont nécessaires pour ceux qui iront ailleurs et il faut trouver des places dans les établissements d'enseignement et de formation, déjà insuffisants pour les besoins du Botswana, pour ceux qui souhaitent rester dans ce pays ou qui ne peuvent pas aller ailleurs. A l'heure actuelle, la plupart des réfugiés sont de jeunes célibataires. Mais il n'en ira peut-être pas toujours ainsi et l'évolution de la situation en Rhodésie du Sud peut amener un afflux de femmes, d'enfants ou de familles entières. Le Gouvernement du Botswana a d'ailleurs informé la Mission que les réfugiés arrivés au cours des deux premières semaines de mars comprenaient un certain nombre de femmes accompagnées de jeunes enfants. Il s'agit ici d'un élément nouveau extrêmement important et, si cette situation persiste, il faudra apporter au programme d'assistance des modifications très importantes. Il faudra créer des établissements d'enseignement et prendre des dispositions d'un caractère plus permanent. La situation est trop mouvante à l'heure actuelle pour qu'il soit possible de faire des recommandations fermes, mais il va falloir la suivre très attentivement et revoir les besoins des réfugiés lorsque des renseignements plus complets seront disponibles. Le centre de réception dont la création est recommandée ci-dessous (projet 11) facilitera le rassemblement des informations nécessaires pour faire des projets en faveur des réfugiés qui resteront au Botswana plus longtemps.

34. Outre la charge financière directe que représentent la sécurité et l'entretien des réfugiés et les services qui leur sont fournis, la présence des réfugiés pose aussi un problème grave du fait du chômage au Botswana. Comme le plan national de développement pour 1976-1981 le précise clairement, "le Botswana est déjà dans l'incapacité de fournir des emplois salariés à tous les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. La situation des réfugiés complique ce problème". En outre, l'afflux d'un grand nombre de réfugiés dans des petites villes et communautés comme Gaborone, Francistown et Lobatse ne peut que créer des problèmes sociaux si on ne leur fournit pas les logements et autres installations nécessaires.

C. Etudiants réfugiés d'Afrique du Sud

35. La Mission n'a pas été en mesure d'établir des estimations de la charge financière que représente l'afflux de tous les réfugiés pour le Gouvernement du Botswana. Cependant, les deux principaux groupes viennent d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud. Un rapport a été établi, en application de la résolution 31/126 de l'Assemblée générale, au sujet des problèmes devant lesquels le Botswana se trouve placé du fait de l'afflux d'étudiants sud-africains à la suite des émeutes qui se sont produites à Soweto et en d'autres endroits; ce rapport contient des propositions concernant l'assistance à apporter au Botswana pour l'aider à faire face au problème des réfugiés. En bref, le rapport recommande la construction d'une école secondaire du deuxième cycle, d'une école secondaire du premier cycle et d'un centre de réception et de transit, le tout représentant une dépense de 4,4 millions de dollars. D'après ce projet, ces nouvelles écoles seraient partie intégrante du système scolaire du Botswana et le gouvernement de ce pays réserverait aux réfugiés 960 places d'internes dans des écoles secondaires et 50 places à l'Université.

D. Afflux de réfugiés de Rhodésie du Sud

36. Depuis la déclaration illégale d'indépendance par le régime de Rhodésie du Sud, le Gouvernement du Botswana s'est engagé à appuyer tous ceux qui s'efforcent de mettre fin au plus tôt au gouvernement illégal par la minorité en Rhodésie du Sud. Dans le cadre de cette politique, le gouvernement a accordé asile aux réfugiés de Rhodésie du Sud. En 1975, le nombre de ces réfugiés a été tel qu'il a fallu construire, au mois d'août de cette année, un camp de transit à Francistown. Ce camp comportait quatre dortoirs, des toilettes et des lavabos; à la fois à cause du manque de ressources et du fait que ces installations de transit avaient été conçues comme une solution d'urgence, il n'avait prévu ni cuisine, ni réfectoire, ni bureau de réception et d'enregistrement, ni salles d'étude ou de récréation. Le centre de transit devait fournir un logement à court terme à environ 240 personnes.

37. Lorsque la Mission a visité le centre de transit le 18 février 1977, il abritait 719 personnes auxquelles plus d'une centaine sont venues s'ajouter cinq jours plus tard. Cette augmentation spectaculaire du nombre des réfugiés de Rhodésie du Sud a créé une situation pour laquelle le centre de transit n'avait pas été conçu. La Mission a estimé que les conditions dans ce camps étaient lamentables, les installations sanitaires et hygiéniques étant totalement insuffisantes. Le centre était surpeuplé et rien n'était prévu pour le stockage ou la préparation des aliments, les loisirs ou les études et la structure administrative était inadéquate. La Mission a aussi noté que nombre de réfugiés étaient logés dans le centre de transit depuis plusieurs mois et ne pouvaient donc pas être considérés comme étant "en transit". Le bien-être et la protection de 51 jeunes filles de 10 à 24 ans vivant au centre étaient particulièrement préoccupants. (La Mission a appris que depuis sa visite au centre, le Gouvernement du Botswana avait pu prendre d'autres dispositions pour ces jeunes filles mais le problème fondamental restera posé tant que d'autres locaux ne seront pas disponibles et que des jeunes femmes continueront à entrer au Botswana.)

38. Le tableau II contient une estimation par le gouvernement des sommes qu'il a dépensées du fait de la présence des réfugiés de Rhodésie du Sud (partie A). Il contient aussi une estimation des sommes dépensées pour les secours aux réfugiés par le Conseil du Botswana pour les réfugiés, en 1976 (partie B). Pendant tout le temps qu'elle a passé à examiner la situation des réfugiés au Botswana, la Mission était accompagnée d'un représentant du HCR, qui lui a été d'un grand service.

39. Il ressort du tableau II que l'afflux de réfugiés de Rhodésie du Sud a imposé une lourde charge au Gouvernement du Botswana, en dépit de l'assistance fournie par l'intermédiaire du Conseil du Botswana pour les réfugiés.

Tableau II

A. SOMMES DEPENSEES PAR LE GOUVERNEMENT DU BOTSWANA DU FAIT
 DE LA PRESENCE DE REFUGIES DE RHODESIE DU SUD

	<u>Dollars</u>	<u>Pulas</u>
i) Construction du camp temporaire de Francistown	31 230	(27 000)
ii) Nourriture (1975) 954 réfugiés, pour un séjour moyen de 30 jours (954 x 30 x 1,25 P)	41 500	(35 775)
<u>1976</u> 5 573 réfugiés, pour un séjour moyen de 30 jours (5 573 x 30 x 1,25 P)	80 810	(69 663)
<u>1977 (jusqu'au 11 janvier 1977)</u> 400 réfugiés pendant 11 jours (400 x 11 x 1,25 P)	6 380	(5 500)
iii) <u>Transport</u>		
a) De septembre 1975 à février 1976	72 615	(62 600)
b) De mars 1976 à février 1977	145 232	(125 200)
iv) <u>Sécurité et contrôle</u>		
a) De septembre 1975 à mars 1976	24 708	(21 300)
b) D'avril 1976 à février 1977	56 608	(48 800)
v) <u>Hygiène</u>		
Le camp de réfugiés n'est pas relié au collecteur d'égoûts et il faut utiliser des camions citernes pour la vidange des fosses septiques. Il a fallu 10 voyages en moyenne par semaine, chaque voyage coûtant 30 pulas		
<u>De septembre 1975 à mars 1976</u>		
30 P x 10 x 26 semaines	9 048	(7 800)
<u>D'avril 1976 à février 1977</u>		
30 P x 10 x 48 semaines	16 704	(14 400)

Tableau II (suite)

	<u>Dollars</u>	<u>Pulas</u>
vi) <u>Entretien du camp</u>		
D'avril 1976 à février 1977 (5 p. 100 de l'investissement initial)	<u>1 450</u>	(1 350)
Total	486 480	(419 380)

B. SOMMES DEPENSEES EN 1976 PAR LE CONSEIL DU BOTSWANA POUR LES REFUGIES, POUR LES SECOURS AUX REFUGIES

HCR 94 545 dollars (P 81 503); All African Conference of Churches (AACC)
24 700 dollars (P 21 295); Fonds international d'échanges universitaires (FIEU)
11 195 dollars (P 965), répartis comme suit :

	<u>Dollars</u>	<u>Pulas</u>
Indemnités en espèces	94 280	(81 274)
Indemnités pour frais d'études	282	(243)
Programme d'enseignement	1 120	(965)
Secours d'urgence	6 970	(6 009)
Prêts	835	(720)
Indemnités pour frais médicaux	1 565	(1 348)
Programme d'installation	6 522	(5 622)
Indemnités de déplacement	2 005	(1 728)
Autres indemnités	<u>6 790</u>	<u>(5 854)</u>
Total	120 365	(103 763)

III. RESSOURCES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT NORMAL

A. Historique

40. La situation au Betchouanaland (ainsi qu'au Bassoutoland et au Souaziland) a commencé à être étudiée par l'Assemblée générale des Nations Unies dès 1962, et le sort économique du Protectorat a souvent été évoqué avec inquiétude. En 1965, par exemple, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2063 (XX) par laquelle elle décidait "de créer un Fonds pour le développement économique du Bassoutoland, du Betchouanaland et du Souaziland qui serait financé par des contributions volontaires et qui serait confié à l'administration du Secrétaire général...". En 1966, le Secrétaire général a fait savoir que les contributions promises jusque-là étaient insuffisantes, et qu'il lui avait été impossible de faire fonctionner le Fonds. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2134 (XXI) a "fait appel à tous les Etats qui ne l'avaient pas encore fait pour qu'ils versent une contribution au Fonds créé par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 2063 (XX)". Il se trouve cependant, que le Fonds n'a jamais pu être créé et, le 30 décembre 1966, le Betchouanaland est devenu la République indépendante du Botswana après avoir été pendant plus de 80 ans sous protectorat britannique.

41. L'indépendance est intervenue à la fin d'une période de très grave sécheresse qui durait depuis plus de cinq ans. La situation au moment de l'indépendance a été décrite comme suit dans le Plan provisoire de développement économique et social publié le jour de l'indépendance :

"Le Botswana connaît en ce moment la sécheresse la plus grave de mémoire d'homme. On ne peut encore en prédire la fin. Personne ne sait combien de têtes de bétail ont péri, mais on estime, sans grand risque d'erreur, que le cheptel national a été réduit de plus d'un tiers et que, dans certaines régions, les pertes ont dépassé 50 p. 100. Plus particulièrement, le peuplement en veaux de toute une année a été perdu, et on a calculé qu'il faudrait près de cinq ans pour que la situation se rétablisse pleinement. La sécheresse actuelle s'est accompagnée d'une famine, rendant un cinquième de la population tributaire de l'assistance internationale."

42. Le montant total du budget renouvelable du gouvernement au moment de l'indépendance s'élevait à environ 11,5 millions de dollars (soit 10 millions de pulas), dont un peu plus de la moitié provenait des recettes nationales. Une partie importante de ce budget et toutes les dépenses de développement étaient donc financées par l'assistance extérieure. La population était peu nombreuse et comptait selon les estimations, 526 000 habitants, dont 74 000 seulement étaient scolarisés. Le produit intérieur brut (PIB) était estimé à 43 millions de dollars (37 millions de pulas), ce qui représente moins de 80 dollars par habitant. Environ la moitié du PIB provenait du secteur agricole. L'économie était très ouverte, les importations représentant un peu plus de 50 p. 100 du PIB et les exportations 20 p. 100.

43. Durant les dix premières années qui ont suivi l'accession à l'indépendance, l'économie s'est virtuellement transformée. La population a atteint près de 680 000 habitants, le PIB est monté à plus de 230 millions de dollars, soit

un PIB par habitant de plus de 300 dollars. La part du secteur agricole dans le PIB est descendue à moins de 30 p. 100, tandis qu'augmentait sensiblement la part des secteurs de l'industrie extractive, de l'industrie manufacturière et de la construction. Les recettes renouvelables du gouvernement central sont passées de 7 millions de dollars en 1966-1967 à 85 millions de dollars en 1975-1976 et les dépenses de développement de quelque 4,4 millions de dollars en 1966-1967 à 65 millions de dollars en 1976-1977. Cependant, l'économie s'est ouverte encore plus avec le développement, la part des importations et celle des exportations dans le PIB augmentant toutes deux.

44. L'un des principaux objectifs nationaux, lors de l'indépendance, était d'édifier un Etat souverain économiquement viable, qui, entre autres choses, n'aurait plus besoin de subventions pour son budget renouvelable. Grâce au développement de l'industrie de la viande de boeuf, à la découverte de nouveaux gisements de minerais, aux nouveaux arrangements douaniers et à la croissance économique générale, le Vice-Président et Ministre des Finances a pu déclarer que le budget renouvelable serait autonome en 1972-1973.

45. L'augmentation rapide du volume des ressources intérieures pouvant être consacrées au développement revêt une importance particulière. En 1974-1975 et 1975-1976, les ressources intérieures affectées au développement se sont élevées à 14,5 millions de dollars par an, ce qui représente environ 40 p. 100 des dépenses totales de développement.

B. Activités de développement projetées

46. Le Plan de développement national pour 1976-1981 approuvé par le Gouvernement du Botswana a été mis à la disposition de la Mission, ce qui a facilité son travail. Le plan décrit les objectifs du gouvernement, les politiques pour chaque secteur et les détails du financement des activités de développement projetées.

47. Le Plan prévoit que le PIB s'accroîtra de 9,6 p. 100 par an, pour atteindre 500 millions de dollars en 1980-1981 (aux prix de 1976). Le nombre de salariés s'accroîtrait d'environ 5 p. 100 par an (passant de 66 000 en 1976-1977 à 81 000 en 1980-1981). Même ce taux de croissance ne permettrait pas d'absorber toute la main-d'oeuvre disponible et, selon le plan, 19 p. 100 seulement de la main-d'oeuvre disponible sera salariée à la fin de la période du Plan. Durant cette période, la formation brute de capital fixe atteindrait 102 millions de dollars par an. Les projections relatives à la balance des paiements laissent à supposer que, pour la période dans son ensemble, le déficit des paiements courants sera compensé par des entrées de capitaux, en particulier durant les trois dernières années du plan, de sorte que les réserves en devises se maintiendront à un niveau élevé. (Le niveau des réserves de devises est une considération importante car le Botswana, qui vient d'adopter une nouvelle monnaie nationale et qui est un pays sans littoral à économie ouverte, se doit, par prudence, de maintenir ses réserves en devises à un niveau relativement élevé par rapport aux dépenses d'importation.)

48. Quoique les projections laissent prévoir que les ressources intérieures financeront pour une bonne part le budget de développement, il faut noter la

fragilité de l'économie et donc du plan financier. Les recettes en devises du Botswana proviennent de trois postes d'exportation - les diamants, les mattes de cuivre et de nickel et la viande de boeuf. Mais il faut souligner deux facteurs : premièrement, les exportations de mattes de cuivre et de nickel et celles de viande de boeuf dépendent du bon fonctionnement des chemins de fer, ce qui les rend vulnérables en cas d'interruption des services ferroviaires, deuxièmement, les exportations de viande de boeuf dépendent des contingents d'importation de la Communauté économique européenne et des dégrèvements de la taxe sur le boeuf. Si ces dégrèvements n'étaient plus appliqués, les recettes en devises du Botswana diminueraient de près de 15 p. 100. Le maintien des contingents d'importation et des dégrèvements est vital pour la planification du développement au Botswana.

C. Financement du plan de développement

49. Le tableau III, tiré du Plan de développement, indique les recettes et les dépenses renouvelables prévues durant la période du Plan, ainsi que les excédents courants prévus.

Tableau III

PROJECTIONS BUDGETAIRES - 1976-1977 à 1980-1981

(en millions de dollars aux prix de 1976)

Recettes renouvelables	83,0	109,0	124,0	125,0	140,0	580,2
Dépenses renouvelables <u>a/</u>	<u>71,0</u>	<u>76,4</u>	<u>84,8</u>	<u>95,1</u>	<u>103,6</u>	<u>430,8</u>
Excédent courant	12,0	32,6	39,2	29,9	36,4	149,4

a/ Y compris le service de la dette.

50. Le tableau IV contient le budget des activités de développement projetées pour la période du Plan et indique le mode de financement du Plan de développement.

Tableau IV

FINANCEMENT DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT

(en millions de dollars aux prix de 1976)

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>Total</u>
Programme de développement de base	52,2	61,5	63,8	58,0	54,5	290
Projets interplans	-	-	-	11,6	17,4	29
Dépenses totales	<u>52,2</u>	<u>61,5</u>	<u>63,8</u>	<u>69,6</u>	<u>71,9</u>	<u>319</u>
<u>Financement :</u>						
Fonds de développement intérieur	9,3	13,9	16,2	23,2	29,0	91,6
Fonds provenant de donateurs, approuvés/ou en cours de négociation	42,9	47,6	44,1	25,5	15,1	175,2
Montant total des fonds disponibles	<u>52,2</u>	<u>61,5</u>	<u>60,3</u>	<u>48,7</u>	<u>44,1</u>	<u>266,8</u>
Montant des fonds à négocier	-	-	3,5	20,9	27,8	52,2

51. Il convient de noter les méthodes qu'emploie le Gouvernement du Botswana pour élaborer son plan de développement. Parmi les projets destinés à être inclus dans le Plan, une distinction est faite entre ceux que le gouvernement est décidé à mettre à exécution - et qui constituent le programme de base - et ceux qui ne seront exécutés que si des ressources sont libérées à cet effet - et qui font partie du programme complémentaire. Les renseignements figurant au tableau IV ne portent que sur le programme de développement de base et, dans une faible mesure, sur les projets interplans. Les projets de base pour les trois premières années sont indiqués, mais on s'est laissé une certaine marge de manoeuvre en ménageant la

possibilité que soient approuvés des projets interplans à exécuter durant les deux dernières années de la période du Plan. Il peut s'agir de projets qui se trouvaient encore à l'étude lorsque le Plan a été établi ou de nouveaux projets urgents élaborés au cours de la période du Plan, ou encore de projets qui, tout en faisant partie du programme complémentaire, sont jugés avoir une priorité plus élevée qu'on ne l'avait prévu lors de l'établissement du Plan.

52. Pour le financement du développement, il a été créé deux fonds nationaux principaux qui sont alimentés par les excédents courants et qui sont le Fonds de développement intérieur (Domestic Development Fund) et le Fonds de financement de la dette publique (Public Debt Service Fund). Le premier de ces Fonds sert à financer les projets de développement, et le deuxième à fournir des ressources au secteur para-étatique. Sur l'excédent courant de 150 millions de dollars (128,8 millions de pulas) prévu pour la période du Plan, 47 millions de dollars ont été réservés au Fonds de financement de la dette publique aux fins de prêts aux organisations para-étatiques et quelque 92 millions de dollars ont été réservés au Fonds de développement intérieur aux fins de financement de projets de développement inscrits dans le Plan (le solde, qui est minime, est réservé aux fins des imprévus et de la stabilisation des recettes).

53. Les projets hautement prioritaires, pour lesquels les sources de financement externe font défaut, sont financés à l'aide des ressources de développement intérieur sur lequel sont également imputées les contributions au titre des dépenses locales relatives aux projets financés en partie à l'aide de capitaux étrangers.

54. Trois éléments du tableau IV méritent de retenir l'attention. Premièrement, la plupart des contributions devant être versées par des donateurs durant les trois premières années du plan sont déjà approuvées ou en cours de négociation. Pour les projets auxquels doivent être affectées des ressources au titre des dépenses locales ou qui ne sont financés qu'en partie, l'apport de capitaux étrangers est fonction de la capacité du Fonds de développement intérieur de couvrir les dépenses locales. On peut juger de l'importance de ce facteur d'après les prévisions de dépenses pour 1977-1978, qui font apparaître que, pour les 30 projets de développement dont le financement par des capitaux étrangers a été négocié, la contribution locale se chiffre à quelque 4,3 millions de dollars.

55. Près de 40 millions de dollars, soit 22 p. 100 des fonds que nécessiteront les projets pendant les trois premières années du Plan, doivent provenir des ressources intérieures. Or, plus de la moitié des ressources intérieures disponibles aux fins du développement ne pourront être libérées que durant les deux dernières années de la période du Plan.

56. Les prévisions figurant au tableau IV n'incluent pas les dépenses à prévoir du fait de la dégradation de la sécurité du pays. Les prévisions de recettes et les prévisions de dépenses renouvelables sont fondées les unes et les autres, sur l'hypothèse du maintien des tendances qui avaient été observées avant que la situation ne se détériore aux frontières avec la Rhodésie du Sud. Le budget de 1977-1978 comporte des prévisions de recettes inférieures à celles qui figurent dans le plan et des prévisions de dépenses renouvelables légèrement supérieures.

57. On constate déjà une certaine diminution des investissements privés (notamment dans les installations touristiques des zones frontalières) et une baisse des recettes provenant du tourisme. Les projets de développement financés à l'aide de capitaux étrangers dans la zone frontalière sont eux-mêmes interrompus ou retardés en raison de l'instabilité de la situation. En d'autres termes, non seulement la situation actuelle oblige-t-elle à entreprendre des projets et des programmes qui n'étaient pas prévus lorsque le Plan a été établi et auxquels il n'a pas été alloué de crédits, mais elle grève considérablement les ressources intérieures disponibles aux fins du développement dont le montant dépend du volume des excédents courants.

58. Ce détournement de ressources pour des raisons de sécurité se fera aux dépens des contributions que le Fonds de développement intérieur, financé par les excédents courants, devait mettre à la disposition du développement. Il est extrêmement difficile de déterminer, à ce stade, quels seront les programmes et les projets particuliers qui en souffriront, étant donné la manière dont les projets inscrits dans le Plan de développement sont financés. C'est pourquoi, l'aide la plus utile que peut offrir la communauté internationale au Gouvernement du Botswana est une assistance de caractère général.

59. Toutefois, bien que cette formule d'assistance soit la plus utile, dans la mesure où elle permettrait au Botswana d'appliquer son Plan de développement sans devoir y apporter de modifications majeures sitôt après l'élaboration et l'adoption du Plan de développement national pour 1976-1981, elle n'empêche pas la communauté internationale de fournir une assistance au titre de projets particuliers. Le Botswana serait en mesure d'oeuvrer à son développement normal si les projets qui devaient être financés grâce au Fonds de développement intérieur et les projets dont le financement restait encore à trouver pouvaient être financés à l'aide de sources extérieures.

60. On trouvera à l'annexe II une sélection de projets inclus dans le projet de prévisions de dépenses pour 1977-1978 et qui devaient être financés à l'aide du Fonds de développement intérieur ou dont le financement reste encore à trouver. Faute d'une assistance de caractère général il faudrait qu'un tiers de ces projets soit financé par des ressources extérieures si l'on veut que le Botswana soit en mesure de mener à bien son plan de développement en dépit du fait que, pour des raisons de sécurité, des ressources doivent être détournées de leurs fins premières.

61. Bien que ce détournement de ressources initialement destinées au développement normal du pays soit le sujet de préoccupation le plus important dont le Botswana ait fait part au Conseil de sécurité, la Mission est convaincue que le programme de développement de ce pays sera sérieusement compromis si un certain nombre de projets d'urgence ne sont pas entrepris. Certains de ces projets ne figurent pas dans le Plan de développement national pour 1976-1981, d'autres, qui y figurent, demandent à être modifiés et leur exécution accélérée.

IV. CONCLUSIONS ET PROJETS RECOMMANDÉS

62. De l'avis de la Mission, il y a actuellement cinq groupes de projets qui, soit n'ont pas été inclus dans le plan normal de développement, soit, s'ils y ont été inclus, devront être modifiés ou exécutés plus rapidement.

63. Ces cinq groupes de projets sont les suivants :

- 1) Expansion de l'unité mobile de police.
- 2) Projets tendant à protéger l'industrie du boeuf du Botswana, à réduire la tension le long de la frontière et à permettre au gouvernement de patrouiller la région pour protéger les citoyens et leurs biens.
- 3) Projets tendant à empêcher que le trafic ferroviaire au Botswana ne soit perturbé ou paralysé.
- 4) Projets tendant à faire face aux besoins alimentaires d'urgence et à constituer des réserves stratégiques de denrées alimentaires.
- 5) Projets tendant à permettre au Botswana de faire face au problème des réfugiés.

64. L'exécution de ces projets grèvera encore davantage les ressources limitées du Botswana, à moins que le pays ne reçoive une assistance de l'étranger. Si le Botswana doit financer ces projets d'urgence, il devra différer l'exécution de maints projets qui bénéficient d'un rang de priorité élevé dans le plan de développement et il ne pourra faire face aux dépenses locales qu'il s'est engagé à prendre en charge dans le cadre de l'assistance au développement déjà négociée.

65. Ces projets sont résumés dans chacune des sections ci-après et le descriptif de chaque projet ainsi que des renseignements d'ordre général pour chacun d'eux figurent à l'annexe I. Leur site est indiqué sur la carte reproduite à la fin du rapport.

66. Il convient de souligner que les groupes de projets sont non seulement liés entre eux mais que maints projets d'un groupe donné sont liés à des projets d'autres groupes. Les routes de desserte et les pistes d'atterrissage (projet 5) sont importantes pour la bonne utilisation de l'unité mobile de police élargie. Le chemin de fer (projet 6) revêt une importance critique pour la viabilité de l'industrie du boeuf au Botswana, car le chemin de fer sert en grande partie à transporter le bétail vers l'abattoir et la viande et les produits à base de viande vers les marchés d'exportation. Les réserves stratégiques de céréales et l'assistance alimentaire d'urgence sont toutes deux liées à la menace qui pèse sur le bon fonctionnement des services ferroviaires.

67. Ces projets d'urgence sont également importants du point de vue de la capacité du Botswana de poursuivre l'exécution de son programme de développement ordinaire. Le maintien de la viabilité de l'élevage et des industries connexes et l'exploitation

du chemin de fer sont tous deux indispensables pour que le pays puisse effectivement disposer des recettes fiscales et des recettes en devises étrangères escomptées pendant la période du plan.

A. Expansion de l'unité mobile de police

68. Au paragraphe 28 ci-dessus le coût de l'expansion de l'unité mobile de police était estimé à 17,8 millions de dollars (15,3 millions de pulas) au titre des dépenses d'équipement, les dépenses renouvelables se chiffrant à environ 3,6 millions de dollars par an (3,1 millions de pulas). Toutefois, sur ce total, environ 2,4 millions de dollars (2,1 millions de pulas) étaient prévus dans le plan national de développement pour 1976-1981. La Mission a par conséquent estimé que la satisfaction des "besoins de sécurité non prévus précédemment dans le plan et dans le budget" reviendrait à environ 16,3 millions de dollars (14 millions de pulas) au titre des dépenses d'équipement et à 3,4 millions de dollars (2,9 millions de pulas) par an au titre des dépenses renouvelables.

69. L'expansion de l'unité mobile de police devra être financée par le Gouvernement du Botswana. On se rappellera que, d'après le tableau IV, le Botswana avait prévu de consacrer 39,5 millions de dollars (34 millions de pulas) au développement au cours des trois premières années du plan. Néanmoins, au cours des trois premières années du plan, 27,8 millions de dollars (24 millions de pulas) sur les 39,5 millions de dollars (34 millions de pulas) qui devaient servir au développement normal devront maintenant être utilisés pour l'expansion de l'unité mobile de police et pour les dépenses renouvelables à engager au titre des projets d'urgence. Ces chiffres donnent une idée des ressources qu'il faudra détourner des fins normales du développement pour renforcer la sécurité du Botswana en vue de sauvegarder sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance. La situation est cependant très instable et le gouvernement devra peut-être affecter encore davantage de ressources aux besoins de sécurité.

70. Pour que l'unité mobile de police puisse patrouiller la zone frontalière et se déplacer rapidement pour protéger la vie et les biens des citoyens menacés par les forces du régime illégal de la Rhodésie du Sud, il sera nécessaire de construire des routes de desserte utilisables par tous les temps dans cette zone. La construction des routes nécessaires et l'aménagement des pistes d'atterrissage d'appui sont prévus dans le projet 5 (par. 84).

B. Groupe de projets destinés à protéger l'industrie du boeuf du Botswana et à réduire les incidents le long de la frontière

71. La viande constitue l'un des principaux produits d'exportation du Botswana et l'industrie de production, de transformation et d'exportation de la viande du pays est efficace et en plein essor. A l'heure actuelle, cette industrie assure plus d'un tiers de la valeur des exportations du Botswana et on estime que 80 p. 100 de la population du Botswana tire un revenu direct de cette industrie.

En outre, le pays est en train de développer et d'améliorer considérablement l'élevage et un certain nombre de projets destinés à améliorer l'industrie de la viande sont prévus dans le plan national de développement pour 1976-1981.

72. Bien qu'un certain nombre de facteurs aient contribué à la croissance et au développement de l'industrie de la viande, les mesures rigoureuses prises pour la prévention des maladies et la lutte contre les maladies, en particulier la fièvre aphteuse, ont facilité considérablement l'écoulement de la viande produite au Botswana sur des marchés plus rémunérateurs. En 1976, la Botswana Meat Commission (BMC) a abattu quelque 212 000 bovins et 8 000 ovins et caprins, dont elle a tiré 6 000 tonnes de viande vendue sous forme de bêtes entières et 27 000 tonnes de viande vendue sous forme de viande sans os. La valeur brute de cette production a été de quelque 62 millions de dollars dont 58 millions de dollars correspondaient à des exportations de viande et de produits animaux.

73. Le contingent actuellement octroyé au Botswana par la CEE lui permet d'écouler 18 000 tonnes de viande sans os dans les pays de la Communauté. La contribution future de cette industrie à l'économie du Botswana et le maintien des recettes élevées actuelles dépendront des débouchés que la Communauté économique européenne continuera à offrir à ces exportations de grande valeur. L'accès aux marchés mondiaux serait provisoirement bloqué si la fièvre aphteuse devait infecter une partie du cheptel du Botswana. Le maintien des exportations dépend également du bon fonctionnement du chemin de fer.

Risques de maladies importées

74. Le Botswana a mis au point un système efficace pour la prévention de la fièvre aphteuse et la lutte contre cette maladie. Au Botswana, la fièvre aphteuse s'est déclarée pour la dernière fois en 1968 dans le nord du pays, sur la frontière zambienne. Puis, en 1974, il y a eu une épidémie de fièvre aphteuse dans la bande de Caprivi qui longe le Botswana. Le Gouvernement du Botswana a immédiatement organisé une campagne de vaccination qui a empêché la maladie de se propager au Botswana et les marchés d'exportation n'ont pas été menacés.

75. Au cours des cinq dernières années, il y a eu un certain nombre de cas de fièvre aphteuse dans la région de West Nicholson en Rhodésie du Sud, à environ 90 km de la frontière nord-est du Botswana. En fait, il semble maintenant probable que la fièvre aphteuse existe en l'état endémique dans cette région de la Rhodésie du Sud. Bien que les manifestations de fièvre aphteuse en question se situent à une certaine distance de la frontière du Botswana et n'aient par conséquent pas menacé, jusqu'ici, les exportations du Botswana, des mesures s'imposent pour garantir le Botswana contre une telle menace.

76. L'action des services de lutte contre les maladies et des services vétérinaires aurait diminué depuis l'intensification des pressions militaires et politiques en Rhodésie du Sud. Du fait de cette réduction des mesures sanitaires en Rhodésie du Sud, la fièvre aphteuse risque fortement de se propager dans les élevages tribaux de la Rhodésie du Sud et d'atteindre les rivières Sasche et Ramokgwebana qui forment la frontière entre la Rhodésie du Sud et le Botswana.

77. Il y a un brassage considérable des bêtes de part et d'autre de ces rivières frontalières sablonneuses où le bétail vient s'abreuver et parfois certaines bêtes s'égarer du mauvais côté de la frontière. Toute épidémie de fièvre aphteuse en Rhodésie du Sud risque par conséquent de se propager, au Botswana, si des mesures prérogatives ne sont pas prises. Les effets d'une épidémie de fièvre aphteuse dans le district nord-est du Botswana par suite d'une transmission de la maladie depuis la Rhodésie du Sud seraient désastreux pour l'élevage et les industries connexes du Botswana.

78. Le Botswana a un système de clôtures sanitaires qui pourraient être fichées en terre pour isoler et contenir une poussée de fièvre aphteuse dans une région du pays. Cela est particulièrement important parce que les réglementations de la Communauté économique européenne en matière d'importation sont telles qu'en cas d'épidémie de fièvre aphteuse les exportations des viandes ne peuvent se poursuivre que s'il y a une zone tampon contrôlée entre la zone infectée et la zone d'élevage ou la zone où la viande est transformée aux fins d'exportation.

Effets économiques d'une épidémie sur les exportations de viande de boeuf

79. A l'heure actuelle, il n'y a qu'une clôture sanitaire entre la frontière nord-est du Botswana et l'unique abattoir de Lobatse dans le sud. Une épidémie de fièvre aphteuse venue de Rhodésie du Sud et qui se propagerait dans le district nord-est, aurait les effets directs suivants :

- a) L'abattage à Lobatse serait arrêté immédiatement car la fièvre aphteuse serait dans une zone adjacente;
- b) L'abattage et les exportations vers certains autres marchés ne pourraient être repris qu'une fois la fin de l'épidémie prouvée, ce qui prend habituellement deux à trois mois;
- c) Les exportations vers les pays de la CEE seraient interdites pendant six mois de plus.

80. Les effets économiques d'une telle situation seraient très graves pour le Botswana. On estime qu'au minimum il faudrait écouler pendant six mois sur d'autres marchés la viande normalement exportée vers le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Calculé aux prix de 1976, et sur la base des exportations de cette année-là, le manque à gagner sur le marché britannique dépasserait 17 millions de dollars. Si cette viande était vendue sur d'autres marchés mondiaux sous forme de boeuf congelé destiné à la transformation, le Botswana ne pourrait compter réaliser plus de 7,7 millions de dollars aux prix actuels. En d'autres termes, la perte minimum, pour le Botswana, serait de près de 10 millions de dollars. Il est également possible que cette perturbation des exportations à destination du Royaume-Uni se traduise par certains préjugés contre la viande du Botswana pendant quelque temps après l'épidémie. Cela signifierait, pour le Botswana, une perte considérable à long terme - une baisse de près de 15 p. 100 des recettes d'exportation.

Moyens d'éliminer la menace pesant sur l'industrie de la viande au Botswana

81. Bien qu'il y ait un certain nombre de facteurs susceptibles d'entraver sérieusement les exportations de viande et de produits à base de viande du Botswana, la seule mesure préventive importante que le Botswana puisse prendre lui-même est d'empêcher qu'une épidémie de fièvre aphteuse ne se propage au-delà de la frontière de la Rhodésie du Sud. A l'heure actuelle, le Botswana, grâce à l'assistance qu'il reçoit de l'extérieur, est en train de doubler et d'étendre son réseau existant de clôtures sanitaires. Toutefois, il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour protéger l'industrie.

82. Les mesures à prendre sont les suivantes :

- a) Entreprendre immédiatement des programmes périodiques de vaccination contre la fièvre aphteuse dans le district nord-est qui est menacé;
- b) Mettre en place une nouvelle clôture sanitaire double le long des rivières frontalières de la Rhodésie du Sud pour empêcher tout contact entre le bétail du Botswana et celui de la Rhodésie du Sud;
- c) Installer des points d'eau pour le bétail à l'intérieur des enclos pour que le bétail ne doive plus aller s'abreuver dans la rivière;
- d) Aménager, le cas échéant, des points d'eau pour la population des villages, afin d'empêcher que la clôture sanitaire ne soit endommagée par les gens qui vont puiser l'eau à la rivière;
- e) Installer une nouvelle clôture pour compléter la délimitation triangulaire de la zone nord-est. En cas d'épidémie de fièvre aphteuse, cette zone pourrait immédiatement être fermée, en même temps que la clôture est-ouest à Dibete, quelque 140 km vers le sud.

83. Non seulement ces mesures élimineraient une grande partie de la menace pesant sur les exportations de viande, mais encore elles permettraient à l'abattoir de Lobatse de continuer à fonctionner en cas d'épidémie à la frontière, grâce à l'établissement d'une zone tampon entre la zone infectée et l'abattoir.

Résumé du groupe de projets nécessaires

84. Le coût de ces cinq projets, qui constituent un ensemble de mesures pour protéger l'industrie de la viande du Botswana, s'établit comme suit :

Dépenses d'infrastructure

	<u>Dollars</u>
Projet 2 - Clôture entre Vakaranga et le Cercle de Tuli	986 000
Projet 3 - Points d'eau entre Vakaranga et le Cercle de Tuli	657 260
Projet 4 - Clôture entre Palapye et le Cercle de Tuli	324 800
Projet 5 - Routes de desserte et pistes d'atterrissage	<u>2 958 000</u>
Total des dépenses d'équipement :	<u>4 926 000</u>

Dépenses renouvelables - par an

Projet 1 - Vaccination contre la fièvre aphteuse	208 800
Projets 2, 3, 4, 5 - Clôture, eau et routes	<u>162 400</u>
Total :	371 200

85. On trouvera à l'annexe 1 des détails sur ces projets.

C. Projet concernant le maintien de services ferroviaires essentiels en cas de désorganisation ou d'interruption des services assurés par les Chemins de fer rhodésiens

86. La seule ligne de chemin de fer existant au Botswana va de Ramatlabama au Sud jusqu'à proximité de Vakaranga sur la frontière sud-rhodésienne. La ligne qui traverse le Botswana appartient aux Chemins de fer rhodésiens qui l'exploitent en vertu de droits concédés en 1895 lorsque le Royaume-Uni était responsable du Protectorat du Bechuanaland. Le personnel roulant relève des Chemins de fer rhodésiens et le matériel roulant est entièrement entretenu et réparé en Rhodésie du Sud. Le matériel et le personnel spécialisé nécessaires pour l'entretien des voies sont également fournis par les Chemins de fer rhodésiens.

87. L'économie du Botswana est totalement tributaire du chemin de fer. En effet, ce n'est que ces dernières années qu'une route Nord-Sud utilisable par tous les temps a été construite parallèlement à la voie ferrée. Cette route n'est pavée qu'en partie. L'achèvement du pavage et sa continuation jusqu'à Kazungula, pour établir la liaison avec la Zambie, sont prévus dans le Plan de développement national 1976-1981. Bien que la route soit insuffisante pour le volume et les types de trafic qui empruntent actuellement la voie ferrée, son achèvement et son amélioration jusqu'en Zambie sont importants car ils constituent une sécurité pour les industries d'exportation du Botswana et une voie de services jusqu'en Zambie et à travers ce pays au cas où le système de transport existant serait perturbé.

88. Comme indiqué précédemment, l'industrie de la viande du Botswana est tributaire du chemin de fer. Mais le secteur de l'élevage du Botswana dépend également du chemin de fer pour son approvisionnement en carburant diesel. Dans tout le Botswana, l'eau nécessaire au cheptel national provient de puits profonds équipés de pompes diesel. Les deux autres exportations principales du Botswana, c'est-à-dire la matte de cuivre et de nickel et les diamants, dépendent également du maintien des services ferroviaires.

89. La matte de cuivre et de nickel est produite à Selebi/Phikwe, près de Francistown, et expédiée par chemin de fer jusqu'aux marchés d'exportation. La mine est tributaire du chemin de fer pour le charbon, le matériel et l'équipement d'extraction et les produits pétroliers. Si l'exploitation du chemin de fer était perturbée, la mine de cuivre et de nickel devrait sans doute fermer.

90. Les autres produits d'exportation principaux, c'est-à-dire les diamants, sont produits à Orapa et à Letlhakane, à l'ouest de Francistown. Le matériel d'extraction et les produits pétroliers, en particulier le carburant pour diesel, sont tous transportés jusqu'à la mine de Francistown, qui est la tête de ligne. Toute perturbation des services ferroviaires aurait des conséquences graves pour la rentabilité des mines de diamants, et partant, pour les recettes de l'Etat.

91. Le développement du Botswana au cours des deux prochaines décennies, dépendra en grande partie de l'implantation de nouvelles entreprises minières. Ces vastes projets dont la mise sur pied demande quatre années ou davantage, font intervenir des investissements étrangers importants. Le Gouvernement du Botswana a avisé la Mission que le risque de perturbation ou d'interruption des services ferroviaires était déjà considéré comme un frein sérieux pour les investissements nécessaires à ces projets. Il pourrait en résulter des conséquences graves pour le développement à long terme du Botswana.

Risques de perturbation ou d'interruption des services ferroviaires

92. Bien que les Chemins de fer rhodésiens continuent d'exploiter et d'entretenir la ligne qui traverse le Botswana, le gouvernement de ce pays est très préoccupé par les risques de perturbation ou d'interruption de ces services.

93. Il y a toujours le danger que les combats en Rhodésie du Sud occasionnent la fermeture de la ligne ou provoquent des troubles si importants que le chemin de fer cessera de fonctionner. D'autre part, l'on ignore dans quelle mesure les Chemins de fer rhodésiens seront disposés à continuer à entretenir et à réparer le matériel roulant et les voies sur le territoire du Botswana et seront en mesure de le faire. La lutte armée qui se développe en Rhodésie du Sud et le fait que le régime illégal de Rhodésie du Sud a besoin de plus en plus d'hommes pour ses forces armées risquent fort d'empêcher un jour les Chemins de fer rhodésiens de continuer à exploiter la ligne au Botswana. La priorité plus grande qui est accordée actuellement à l'exploitation efficace de la ligne de Beit Bridge risque également d'avoir des répercussions sur le degré d'efficacité des opérations au Botswana. Certains signes comme l'augmentation du nombre de déraillements montrent déjà que l'appel sous les drapeaux de personnel spécialisé et technique par le régime illégal a des répercussions sur l'exploitation du chemin de fer.

94. Même dans le cas où la question rhodésienne serait réglée, il risque d'y avoir une période durant laquelle il sera difficile, pour le nouveau gouvernement du Zimbabwe, de continuer à exploiter et à entretenir la voie et le matériel roulant s'il y a un exode de personnel qualifié.

95. En raison des préoccupations justifiées qu'il éprouve quant à l'avenir de cette voie ferrée et en particulier au sujet d'une perturbation ou d'une interruption éventuelle des services sur le tronçon de ligne se trouvant sur son territoire, le Gouvernement du Botswana a décidé de reprendre progressivement, et dans l'ordre, l'exploitation de la ligne des Chemins de fer rhodésiens sur son territoire. Toutefois, du fait de la pénurie de personnel spécialisé et technique au Botswana, de la charge financière que constitue la prise de contrôle du chemin de fer et des avoirs qui l'accompagnent et du manque d'installations de réparations et d'entretiens au Botswana, il est impossible de donner suite à cette décision dans l'immédiat. Le risque pour l'économie du Botswana est si grand cependant qu'il est impératif de commencer à mettre en place les moyens nécessaires pour assurer au moins le maintien des services ferroviaires essentiels.

Programme de mise en place des moyens nécessaires pour assurer le maintien de services ferroviaires essentiels

96. Le projet 6 porte sur un programme échelonné visant à mettre en place les moyens nécessaires au maintien de services ferroviaires essentiels en cas d'interruption des services. Ce projet comprend l'achat de matériel roulant et de matériel d'entretien, la création d'installations d'entretien, le recrutement de conseillers et la conclusion d'arrangements stand-by, en cas d'urgence. Les dépenses totales (à l'exclusion des crédits stand-by) s'élèveraient à 16 360 000 dollars environ pour la période allant de 1977 à 1980. On trouvera dans l'annexe I de plus amples détails concernant ce projet.

D. Réserve stratégique de céréales et besoins en vivres en cas d'urgence

97. Une perturbation des transports risquerait de faire courir à l'économie du Botswana un autre danger grave dû au faible niveau des stocks de matériel et de fournitures détenus par le Botswana. Celui-ci n'a jamais eu pour habitude de conserver des stocks importants et il ressort de la comptabilité nationale que, d'une façon générale, ces dernières années, les sommes investies dans les stocks ont diminué. Les deux préoccupations essentielles sont les réserves de produits pétroliers et les stocks de céréales. La Mission a été informée que la réserve de produits pétroliers suffirait pour quatre semaines au plus, c'est-à-dire bien moins qu'il ne faudrait étant donné les risques de perturbation dans le système de transports. La Mission n'a pas été en mesure d'étudier à fond la situation en ce qui concerne les produits pétroliers. Le Gouvernement du Botswana considère qu'une réserve de trois mois constitue le minimum nécessaire et il élabore actuellement un projet portant sur un montant de 8 millions de dollars environ en vue d'entretiens détaillés avec des donateurs éventuels.

98. La Mission a pu étudier la situation en ce qui concerne les céréales alimentaires. En 1975, un rapport intitulé "Politique et plan d'action en vue du renforcement de la sécurité nationale du Botswana en ce qui concerne

l'alimentation" a été établi par la FAO/PAM. Le rapport a recommandé la création d'une réserve stratégique de céréales de 4 000 tonnes de sorgho en grain et de 2 000 tonnes de maïs entier. Etant donné l'incertitude qui continue de régner au sujet de la production céréalière nationale, la détérioration des conditions de sécurité dans la région et le danger de perturbation ou d'interruption des services ferroviaires, ces recommandations devraient être appliquées dans les plus brefs délais.

99. Les cultures aratoires du Botswana présentent d'énormes variations dans la production à l'hectare et dans la superficie cultivée. Ces variations sont liées dans une grande mesure à l'irrégularité des précipitations, tant sur le plan de la quantité que de la répartition; c'est ainsi qu'en 1970/71, la production de sorgho et de maïs a été de 120 000 tonnes environ, alors qu'en 1972/73, elle n'a atteint au total que 8 100 tonnes. Les céréales constituant l'alimentation de base du pays, celui-ci est tributaire de ses achats de céréales à l'étranger pour compenser l'insuffisance de sa production nationale. En moyenne, le Botswana doit importer des céréales alimentaires deux années sur trois.

100. Au cours des dernières années, le gouvernement a adopté des mesures importantes en vue d'améliorer la production de denrées alimentaires et d'assurer un approvisionnement régulier. La création du Botswana Agricultural Marketing Board (BAMB) en 1975 a constitué une étape essentielle en vue d'une augmentation de la production et de la régularisation de l'offre grâce à une stabilisation des cours et d'une conception plus rationnelle de la politique d'établissement des prix. La création du BAMB permet aujourd'hui de constituer une réserve stratégique de céréales dans le cadre des activités normales de cet organisme.

Nécessité d'une réserve stratégique de céréales

101. Dans le rapport de la FAO/PAM, la nécessité de constituer une réserve stratégique de céréales qui viendrait s'ajouter au stock d'exploitation normal de 4 000 tonnes environ détenu par le BAMB était justifiée par les raisons suivantes :

a) Le Botswana devrait disposer d'une quantité de céréales équivalant à la consommation d'un mois au moins au cas où les importations seraient interrompues;

b) Le BAMB devrait contrôler 20 p. 100 environ des approvisionnements en céréales alimentaires afin de pouvoir réagir en cas d'augmentation excessive et générale des prix en période de pénurie. La réserve stratégique de céréales proposée, ajoutée au stock d'exploitation du BAMB, permettrait à celui-ci de contrôler 20 p. 100 environ des céréales alimentaires correspondant aux besoins annuels;

c) La tendance à l'augmentation de la consommation de maïs, qui s'est manifestée récemment, ne contribue pas à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire du Botswana, bien que le maïs soit actuellement moins cher que le sorgho. Au Botswana, il est possible de produire le sorgho sur une superficie

beaucoup plus vaste que le maïs et il est légèrement moins sensible à l'irrégularité des pluies. Il faudrait disposer de quantités suffisantes de sorgho pour éviter que la consommation ne s'oriente davantage vers le maïs;

d) Les stocks de céréales pourraient être reconstitués, dans les six semaines, par des opérations commerciales ou grâce à l'intervention du BAMB. La réserve stratégique de céréales, ajoutée aux stocks d'exploitation du BAMB, excéderait les besoins correspondant à six semaines et serait donc suffisante pour faire face à toutes les éventualités que l'on peut raisonnablement envisager.

102. Le gouvernement considère que, outre les arguments invoqués dans le rapport de la FAO/PAM en faveur de la constitution d'une réserve stratégique de céréales, il existe d'autres raisons impérieuses de constituer cette réserve dès maintenant. Etant donné la détérioration des conditions de sécurité de la région, il est de plus en plus probable que les communications terrestres du pays seront perturbées. Pour un pays aussi tributaire des importations de denrées alimentaires, la réserve offrirait un répit d'importance critique en cas de paralysie ou de désorganisation du système de transport. L'état de dépendance à l'égard des importations a encore été accru en raison de l'insuffisance des pluies et des superficies cultivées durant la saison 1976/77.

Constitution d'une réserve stratégique de céréales

103. La constitution d'une réserve stratégique de céréales fait l'objet du projet 7. L'emplacement de la réserve stratégique sera choisie en fonction de la structure de la production et de la consommation de céréales au Botswana. Le maïs sera stocké à Lobatse, Pitsane, Selibe Phikwe ou Palapye, de manière à être à proximité immédiate d'une minoterie. Le sorgho sera stocké aux mêmes endroits ainsi qu'à Maun, Francistown, Gaborone ou Mahalpye. La capacité de stockage existante est déjà utilisée pour les opérations commerciales courantes du BAMB. Il faut donc non seulement trouver les céréales nécessaires pour constituer la réserve mais aussi prévoir une capacité de stockage supplémentaire. Si les céréales devant être stockées sont importées immédiatement, elles seront emmagasinées au début sous des bâches tendues sur des poteaux. Par la suite, des hangars métalliques à armature d'acier seront construits dans les différents endroits. Aux prix actuels, la construction des hangars nécessaires coûtera 174 000 dollars (150 000 P).

104. Le prix des céréales nécessaires pour constituer la réserve stratégique, si elles sont achetées sur le marché mondial, sera d'environ 485 400 dollars pour 2 000 tonnes de maïs et de 950 100 dollars pour 4 000 tonnes de sorgho. En outre, les frais de transport dans les différents magasins majoreraient le coût des céréales de 20 800 dollars environ.

105. Le coût total du projet serait donc de 1 638 300 dollars. Il faudrait également prévoir chaque année 80 000 dollars pour la fumigation et la manutention des céréales et pour la répartition et l'entretien des installations de stockage.

Gestion et exploitation de la réserve

106. La gestion et le contrôle de la réserve stratégique de céréales seront confiés au BAMB.

107. La réserve a pour objet, en cas de pénurie alimentaire à l'échelon national, de donner le temps de prendre des dispositions pour importer des quantités supplémentaires de céréales alimentaires. L'épuisement du stock d'exploitation du BAMB constituerait une indication de pénurie alimentaire, ce stock se montant normalement à 4 000 tonnes et constituant la première ligne de défense en cas de pénurie. Le gouvernement propose que la réserve stratégique soit mise à contribution lorsque le niveau du stock d'exploitation serait tombé à 25 p. 100, soit 1 000 tonnes, mais sous réserve de l'approbation du gouvernement.

108. Les recettes provenant de la vente des stocks d'urgence par les circuits commerciaux serviraient à financer la reconstitution de la réserve. En cas de pénurie plus accentuée, c'est-à-dire lorsque de mauvaises récoltes seraient suivies d'une forte augmentation du nombre de personnes sans ressources, la réserve serait utilisée pour fournir des secours alimentaires et serait distribuée par l'intermédiaire des programmes d'assistance alimentaire existants tels que le PAM. En pareil cas, les stocks du BAMB seraient reconstitués au moyen de l'assistance alimentaire ou par les soins du gouvernement.

109. On trouvera à l'annexe I une description détaillée du projet 7 relatif à la constitution d'une réserve stratégique de céréales.

Besoins alimentaires d'urgence

110. Même avec la constitution de la réserve stratégique de céréales (projet 7), le Botswana risque d'être confronté à de graves pénuries de céréales alimentaires en 1977/78 du fait de l'irrégularité des pluies et de la sécheresse.

111. Le Ministère de l'agriculture, se fondant sur les rapports mensuels reçus de ses services de vulgarisation, prédit une récolte céréalière voisine de 45 000 tonnes en 1977. Dans le passé, les estimations concernant la production de subsistance de maïs et de sorgho étaient de l'ordre de 90 000 tonnes par an et les estimations relatives à la consommation par habitant suggèrent que la consommation s'élèvera également à un montant équivalent. On estime à 20 000 tonnes l'excédent céréalier restant de la dernière récolte.

112. Le Gouvernement du Botswana en a conclu qu'il se produira un déficit d'au moins 20 000 tonnes de céréales avant la récolte de 1977/78. C'est pourquoi il demande 7 000 tonnes de sorgho et de maïs, dont la livraison devrait commencer en août, afin de fournir des secours à certaines victimes de la famine appartenant aux couches de la population qui ont subi des pertes de récoltes et n'ont pas les moyens d'acheter des céréales importées. Cette demande constitue le projet 8.

113. La demande de 7 000 tonnes d'aide alimentaire ne permettra de combler qu'une partie du déficit envisagé. Toutefois, venant s'ajouter à la réserve stratégique de céréales, elle permettra d'obtenir une quantité de denrées alimentaires suffisante pour surmonter la pénurie en attendant que des arrangements puissent être pris en vue de livraisons futures une fois que l'on connaîtra les résultats de la récolte céréalière et que l'on aura examiné la situation.

114. Les modalités détaillées de la distribution de l'aide alimentaire sollicitée doivent encore être élaborées. Cependant, il est probable que le Programme alimentaire institutionnel, qui administre à l'heure actuelle le Programme alimentaire mondial au Botswana, supervisera la distribution des secours aux victimes de la famine. Au cours de la dernière période de pénurie (1975/76), le Programme alimentaire institutionnel a secouru 237 000 personnes au Botswana. Toutefois, il faut souligner que le Programme alimentaire institutionnel ne sera en mesure d'organiser la distribution des quantités bien supérieures qui sont maintenant envisagées que s'il bénéficie d'une assistance supplémentaire. Deux descriptions de projets ont été soumises en 1976 au Fonds d'équipement des Nations Unies et à la FAO/PAM pour solliciter une aide en vue d'améliorer le fonctionnement du Programme alimentaire institutionnel. Faute de cette assistance, le Programme alimentaire institutionnel aurait peu de chances de pouvoir distribuer une plus grande quantité d'aide alimentaire d'ici quelques mois.

115. On trouvera à l'annexe I une description détaillée de ce projet (projet 8) et des renseignements généraux le concernant. Le coût des céréales livrées aux magasins du Botswana s'élèverait à 1,74 million de dollars environ.

E. Projets destinés à permettre au Botswana de faire face à la situation concernant les réfugiés

116. Le nombre de réfugiés au Botswana est élevé et ne fait que croître de mois en mois. Les paragraphes 29 à 32 ci-dessus contiennent des renseignements de base sur le nombre des réfugiés au Botswana selon leur pays d'origine et donnent certaines indications sur les effectifs qui entrent au Botswana et en sortent à l'heure actuelle. En bref, il y avait 861 réfugiés d'Afrique du Sud et 2 638 réfugiés de Rhodésie du Sud sur un total de 4 478 réfugiés au Botswana au 25 février 1977.

117. Pendant la période allant du 1er janvier 1977 au 25 février 1977, 3 381 réfugiés sont arrivés de Rhodésie du Sud et 98 d'Afrique du Sud. Bien que beaucoup quittent le Botswana, ces réfugiés sont en nombre très élevé et les dépenses engagées pour les transporter, les protéger, les nourrir et les loger sont importantes. Il ressort du tableau 2 que, de septembre 1975 à février 1977, le Botswana a dû dépenser 486 480 dollars rien que pour accueillir les réfugiés de Rhodésie du Sud. En outre, quelque 120 365 dollars ont été dépensés en 1976 par le Conseil du Botswana pour les réfugiés pour aider les réfugiés dans le pays.

118. Les divers projets recommandés par la Mission au titre des réfugiés (projets 9, 10 et 11) n'empêcheront pas le Botswana d'avoir encore à supporter une forte proportion des coûts. Il continuera à devoir assumer les dépenses de

transport, de sécurité et de supervision, qui représentaient dans le passé près des deux tiers du total. La Mission a estimé à première vue que les coûts de transport, de sécurité et de supervision des réfugiés se montent à l'heure actuelle à 250 000 dollars par an. Les dépenses renouvelables projetées par le gouvernement dans le Plan de développement national, 1976-1981, sont bien inférieures aux niveaux de dépenses qui sont actuellement enregistrés. Si le nombre de réfugiés entrant au Botswana continue à augmenter, il en ira proportionnellement de même desdites dépenses. Il convient de noter que les renseignements fournis par le Gouvernement du Botswana depuis la visite de la Mission suggèrent que le nombre de réfugiés est toujours en hausse et que la proportion de femmes accompagnées d'enfants en bas âge est de plus en plus importante. Les divers projets recommandés (9, 10 et 11) ne visent qu'à répondre à la situation d'urgence qui s'est produite, et il sera nécessaire de revoir les besoins des réfugiés, en particulier ceux des familles et des enfants d'âge scolaire.

Projets destinés à faire face au problème des réfugiés

119. Comme on l'a dit au paragraphe 35 ci-dessus, un rapport distinct a été établi conformément à la résolution 31/126 de l'Assemblée générale sur les problèmes que pose pour le Souaziland, le Lesotho et le Botswana l'afflux d'étudiants réfugiés d'Afrique du Sud qui a fait suite aux émeutes de Soweto et d'ailleurs. Il est recommandé dans ce rapport d'établir un centre d'accueil et des installations d'enseignement au Botswana à un coût de quelque 4,4 millions de dollars. On se bornera ici à noter que si une assistance extérieure n'est pas accordée au Botswana pour l'aider à faire face à l'afflux de réfugiés d'Afrique du Sud, l'aptitude de ce pays à financer son développement normal s'en trouvera réduite en conséquence.

120. L'entrée de nombreux réfugiés de Rhodésie du Sud représente une charge économique et financière beaucoup plus lourde. La situation qui règne au centre de transit existant de Francistown est décrite aux paragraphes 36 et 37 ci-dessus. Cette situation est maintenant critique, et trois projets urgents sont recommandés afin d'atténuer les problèmes les plus aigus de congestion et de surpeuplement.

Améliorations à apporter au centre de transit de Francistown

121. Tout d'abord, une somme modeste devrait être consacrée à l'amélioration des installations du centre de transit existant (projet 9). Dans le cadre de ce projet, il s'agirait d'installer l'éclairage dans les dortoirs existants, d'aménager une aile pour les repas et de construire et d'améliorer des réseaux d'égouts et de drainage et des installations sanitaires. On estime à 17 290 dollars le coût de ces améliorations à caractère d'urgence. La Mission a été informée que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés disposait de fonds pour ces améliorations et que les travaux pouvaient débiter immédiatement. Le coût estimatif des améliorations ne comprend pas le coût de l'achat d'un camion-citerne à exhausteur destiné à vidanger les fosses septiques du camp. A l'heure actuelle, Francistown ne dispose que d'un seul véhicule de ce type, qui ne suffit pas à répondre aux besoins normaux de la ville et à assurer la vidange des fosses septiques du centre de transit. Une fois que des installations supplémentaires

auront été aménagées pour les réfugiés, il faudra réexaminer le rôle du centre de transit de Francistown, et selon l'évolution de la situation, il faudra arrêter un programme d'amélioration et de remise en état si le centre continue à être nécessaire.

Camp de toile temporaire

122. Il est également nécessaire d'aménager un camp de toile temporaire, tout au moins en attendant la construction du nouveau centre de réfugiés (projet 11), afin de loger le grand nombre de réfugiés qui ne peuvent l'être au centre de transit existant. Des tentes, des couvertures, du mobilier et du matériel nécessaires à un camp temporaire sont requis d'urgence. Le Gouvernement du Botswana est disposé à entreprendre immédiatement le défrichage du site, à aménager en dur les emplacements destinés aux tentes et à construire des toilettes et des cuisines. Le coût estimatif d'un tel projet s'élèverait à 122 000 dollars.

Centre d'accueil de Selebi/Phikwe

123. Les projets 9 et 10 sont uniquement des mesures d'urgence rendues nécessaires par l'accroissement brutal du nombre de réfugiés au Botswana. Il est urgent de disposer d'un nouveau centre d'accueil. Les locaux comprendraient six bâtiments-dortoirs, six bâtiments abritant des toilettes et des douches, un bâtiment-réfectoire avec cuisine, trois salles de classe, un bâtiment administratif, d'autres bâtiments pour les services, des logements pour le personnel et des terrains aménagés. On estime que le coût total du nouveau centre d'accueil s'élèverait à quelque 851 440 dollars. On trouvera à l'annexe I une description détaillée de ce projet et une récapitulation des projets 9 et 10.

124. On avait pensé initialement que les réfugiés de Rhodésie du Sud ne feraient que passer par le Botswana en attendant une occasion de se rendre dans un autre pays et que la plupart seraient des jeunes gens célibataires. Toutefois, ces derniers mois, un nombre croissant de réfugiés de Rhodésie du Sud ont décidé de rester au Botswana. La Mission a été informée que des femmes et des enfants faisaient partie des groupes qui étaient récemment entrés au Botswana. Les installations recommandées ci-dessus (projets 9, 10 et 11) sont essentiellement destinées à l'accueil et au transit et rien n'est prévu pour assurer de façon organisée l'enseignement ou la formation des réfugiés venus de Rhodésie du Sud. Il se peut donc qu'il faille fournir des installations plus appropriées à cet égard. Mais la situation évolue rapidement et l'on ne dispose pas de renseignements suffisants concernant la composition par âge des réfugiés, leur degré d'instruction ou leurs préférences pour pouvoir dresser des plans précis à plus long terme en matière d'enseignement et de formation. Grâce au centre d'accueil envisagé et aux services connexes, il sera possible de rassembler les renseignements permettant d'évaluer la situation.

F. Récapitulation des incidences financières

125. On trouvera dans les paragraphes ci-après les estimations auxquelles la Mission est parvenue en ce qui concerne les incidences financières des programmes et projets recommandés et ses estimations concernant le détournement de ressources qui seraient sans cela affectées au développement normal.

126. Résumé des incidences financières des programmes et des projets d'urgence recommandés

<u>Titre du projet</u>	<u>Coûts</u> (Dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (Dollars)
1. Vaccination contre la fièvre aphteuse	-	209 000
2. Clôture reliant Vakaranga à Tuli	986 000)	
3. Points d'eau	657 300)	(93 400
4. Clôture reliant Palapye à Tuli	325 000)	(69 600
5. Routes et pistes d'atterrissage	2 970 000)	
6. Services ferroviaires essentiels	16 310 000	(crédit-stand-by) ^{a/}
7. Réserve stratégique de céréales	1 638 300	80 000
8. Secours aux victimes de la famine	1 740 000 ^{b/}	
9. Centre de transit de Francistown	17 290 ^{c/}	
10. Camp de toile pour les réfugiés	121 800	
11. Centre d'accueil des réfugiés	851 440	
Total	25 617 130	452 000

a/ La plupart des dépenses renouvelables à engager avant qu'il soit nécessaire d'assurer les services ferroviaires essentiels envisagés seraient imputées sur l'assistance technique étrangère. Ce dont le Botswana a besoin, c'est d'un crédit stand-by qui lui permettrait, en cas d'urgence, d'exploiter la voie ferrée et d'absorber les pertes d'exploitation éventuelles.

b/ Non compris le coût des demandes adressées au Fonds d'équipement des Nations Unies et à la FAO/PAM pour l'amélioration du fonctionnement du Programme alimentaire institutionnel.

c/ Ces fonds sont déjà à la disposition du Haut Commissariat. Le montant indiqué ne comprend pas le coût d'un camion-citerne de vidange qui desservirait le centre de transit.

127. Estimation des ressources détournées du développement normal

	<u>Investissement</u> <u>initial</u>	<u>Dépenses annuelles</u> <u>renouvelables</u>
	(Dollars)	(Dollars)
Expansion de l'unité mobile de police	16 300 000	3 400 000
Sécurité, protection et transport des réfugiés	-	250 000
Dépenses annuelles renouvelables pour les projets d'urgence		243 000 ^{a/}
	<hr/> 16 300 000	<hr/> 3 893 000
Coût total pour le Botswana pendant les trois premières années de la période du plan <u>a/</u>		27 979 000
Ressources intérieures disponibles à des fins de développement normal pour les trois premières années de la période du plan <u>a/</u>		39 440 000

a/ Non compris les coûts du projet 1 (campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse) dont on estime qu'ils seront couverts par l'assistance extérieure. (Les effets du détournement de ressources se feront bien entendu sentir au-delà des trois premières années. Toutefois, étant donné qu'il faudra alors revoir la situation, la Mission s'est concentrée seulement sur les trois premières années.)

128. En d'autres termes, quelque 70 p. 100 des ressources intérieures que le Botswana comptait affecter à son développement planifié au cours des trois premières années de la période du plan devront être affectés à d'autres fins. Le solde des ressources intérieures disponibles pour les trois premières années du plan est déjà engagé au titre des contributions de contrepartie de l'assistance étrangère qui a déjà été approuvée ou est en cours de négociation. Par ailleurs, les projets d'urgence, dont le coût s'élève à quelque 25 millions de dollars rien que pour les investissements initiaux, devront être financés. On peut conclure de ces chiffres que tous les projets du programme de base que le Gouvernement du Botswana comptait financer à l'aide de son Fonds de développement intérieur ainsi que le coût total des projets du programme de base pour lesquels un financement devait encore être trouvé et les projets d'urgence recommandés dans le présent rapport, devront être financés à l'aide de sources extérieures si l'on veut que le Botswana puisse mener à bien ses activités de développement normal, comme l'envisage le Conseil de sécurité dans sa résolution 403 (1977). La situation sera encore plus grave si les ressources renouvelables sont inférieures aux projections du plan, ce qui ne serait pas étonnant vu les circonstances actuelles.

CONCLUSION

129. La Mission estime que la communauté internationale peut aider le Botswana à réaliser ses projets de développement normal dans les circonstances nouvelles de quatre façons principales :

- a) Assistance de caractère général visant à fournir l'équivalent des fonds détournés de leur destination normale de développement;
- b) Assistance aux projets inscrits dans le plan de développement national, 1976-1981, pour lesquels il n'a pas encore été trouvé de financement;
- c) Assistance en vue de l'exécution des projets d'urgence;
- d) Acceptation par les organismes de financement de la méthode consistant à réduire ou à ne plus exiger les contributions du gouvernement au titre des dépenses locales relatives aux projets et programmes de développement. Eu égard à l'ampleur des contributions locales aux projets et programmes financés par des sources extérieures, il pourrait s'agir là d'une aide importante à l'heure actuelle.

ANNEXE I

Résumé des projets d'urgence et données de base
y relatives

Table des matières

<u>Projet No</u>	<u>Titre</u>	<u>Pages</u>
-	Résumé des projets à entreprendre dans la zone de contrôle vétérinaire du nord-est pour sauvegarder l'industrie botswanaise du boeuf	2
1	Campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse	4
2	Clôture sanitaire continue entre Vakaranga et le Cercle de Tuli	5
3	Points d'eau entre Vakaranga et le Cercle de Tuli	7
4	Clôture sanitaire discontinue entre Palapye et le Bloc de Tuli	11
5	Routes de desserte et pistes d'atterrissage	13
6	Maintien des services ferroviaires essentiels	19
7	Réserve stratégique de céréales	28
8	Besoins en céréales pour les secours aux victimes de la famine	30
9	Améliorations d'urgence à apporter au Centre de réfugiés de Francistown	35
10	Logement d'urgence des réfugiés	36
11	Centre pour les réfugiés : Selebe-Pikwe	38

Résumé des projets à entreprendre dans la zone de
contrôle vétérinaire du nord-est pour sauvegarder
l'industrie botswanaise du boeuf

Portée : L'institution d'une zone de contrôle vétérinaire, en vue essentiellement de prévenir et de combattre la fièvre aphteuse dans le nord-est du Botswana, nécessite l'ensemble de projets suivants :

- a) Projet 1 : Campagne (annuelle) de vaccination contre la fièvre aphteuse;
- b) Projet 2 : Clôture sanitaire continue entre Vakaranga et le Cercle de Tuli;
- c) Projet 3 : Points d'eau entre Vakaranga et le Cercle de Tuli;
- d) Projet 4 : Clôture sanitaire discontinue entre Palapye et le Bloc de Tuli;
- e) Projet 5 : Routes de desserte et pistes d'atterrissage.

Motifs : Un certain nombre de cas de fièvre aphteuse se sont déclarés pendant les trois à cinq dernières années dans la région de West Nicholson en Rhodésie du Sud, soit à 90 km environ de la frontière nord-est du Botswana. Le Centre international de la fièvre aphteuse reçoit fréquemment en provenance de la région de West Nicholson des échantillons des trois types de virus connus en Afrique australe (SAT 1, SAT 2 et SAT 3). Les pacages des tribus s'étendent de cette région jusqu'à la frontière du Botswana. Les mesures de protection vétérinaire en Rhodésie du Sud se sont déjà détériorées, semble-t-il, et l'on peut s'attendre à ce que cette détérioration s'accroisse, le chaos s'aggravant et les activités militaires s'intensifiant dans le pays. (Même si la situation devait s'arranger rapidement, des mesures de contrôle vétérinaire rigoureuses continueraient de s'imposer.) Il y a donc un fort risque que la fièvre aphteuse fasse son apparition au Botswana. Une campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse permettrait de limiter la gravité des cas éventuels qui pourraient se déclarer au Botswana et d'enrayer le mal plus rapidement. La clôture sanitaire continue entre Vakaranga et le Cercle de Tuli empêcherait les bestiaux du Botswana de s'abreuver dans le lit des rivières Ramokgwebana et Shashe et donc d'entrer en contact avec des bestiaux qui peuvent être contaminés. Des abreuvoirs à bestiaux sont nécessaires si l'on condamne l'accès aux rivières, et il faut également prévoir des points d'eau dans les villages afin que les habitants n'abiment pas la clôture en allant à la rivière et ne risquent pas non plus d'être inquiétés ou attaqués par les patrouilles de gardes-frontières du régime illégal de Rhodésie du Sud. La clôture sanitaire discontinue entre Palapye et le Bloc de Tuli viendra achever le cordon sanitaire encerclant la zone du nord-est. On aura ainsi créé une zone tampon entre la frontière et l'abattoir de Lobatse, de sorte que si la fièvre aphteuse se déclarait à la frontière, l'abattoir pourrait continuer à fonctionner en utilisant des bestiaux du sud et de l'ouest dès que la maladie aurait été circonscrite. Si l'on ne construisait pas cette clôture, l'abattoir pourrait se trouver fermé pendant six mois de plus.

Economiquement, cet ensemble de projets trouve sa justification dans le fait qu'il réduira grandement le risque de voir la fièvre aphteuse s'étendre par-delà la frontière, et même si elle venait à s'étendre, permettra de réduire les pertes sur les exportations de boeuf qui seraient lourdes et inévitables autrement. Si la fièvre aphteuse se déclarait à la frontière actuellement, les exportations de viande devraient cesser pendant 2 ou 3 mois, en attendant que la maladie soit enrayée. Au mieux, ces bestiaux pourraient être abattus plus tard sans grandes pertes. Mais, pendant six autres mois, la viande réfrigérée du Botswana ne pourrait pénétrer sur les marchés de la CEE et devrait être vendue comme viande congelée sur n'importe quel marché qui l'accepterait. Le manque à gagner sur les exportations serait au minimum de 9,4 millions de dollars pour cette période. Une perte de marchés pendant une période prolongée pourrait coûter au Botswana quelque 15 p. 100 de ses recettes d'exportations. La clôture à la frontière et les points d'eau se justifient également du point de vue de la sécurité des personnes. A l'heure actuelle, les gens et les bestiaux qui vont chercher l'eau à la rivière et les gens qui traversent la rivière pour ramener leur bétail risquent d'être inquiétés, enlevés ou même tués par les patrouilles de gardes-frontières du régime illégal de Rhodésie du Sud. Cet ensemble de projets éviterait aux habitants des villages d'aller à la rivière et faciliterait par ailleurs les déplacements et les communications, aux fins des activités vétérinaires d'abord, mais aussi pour les forces de sécurité.

Cadre institutionnel : La responsabilité de la mise en place des différents éléments serait confiée au Département des services vétérinaires du Ministère de l'agriculture; au Département de l'eau du Ministère des ressources minérales et hydrologiques; et au Département des routes du Ministère des travaux publics et communications. La responsabilité de la zone de contrôle incombera au premier chef au Département des services vétérinaires du Ministère de l'agriculture.

Calendrier :	<u>Activités principales</u>	<u>Dates</u>
	Clôture entre Vakaranga et le Cercle de Tuli	Juin 1977-mars 1978
	Clôture entre Palapye et le Bloc de Tuli	Avril 1978-août 1978
	Points d'eau	Juin 1977-juin 1978
	Construction de routes de desserte et de pistes d'atterrissage	Janvier 1978-juillet 1979

1. CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA FIEVRE APTEUSE

RESUME DU PROJET

Secteur : Agriculture

Degré de priorité du projet : Urgent

Objectif : Vaccination antiaphteuse, en utilisant des vaccins bivalents ou trivalents, de 300 000 têtes de bétail environ dans la zone de contrôle vétérinaire du nord-ouest.

Motifs : Décrits dans le résumé des projets pour la zone de contrôle vétérinaire du nord-est. Ce projet réduira les risques de fièvre aphteuse dans la zone et permettra d'éliminer plus rapidement la maladie en cas de contamination à partir de la Rhodésie du Sud.

Cadre institutionnel : Campagne de vaccination effectuée chaque année par le personnel du Département des services vétérinaires du Ministère de l'agriculture.

Calendrier : Juin 1977 et, par la suite, une fois par an.

Coûts :

Vaccin antiaphteux	165 000 pulas
Personnel temporaire	5 000 pulas
Véhicules	<u>10 000 pulas</u>
	180 000 pulas
soit	209 000 dollars

2. CLOTURE SANITAIRE CONTINUE ENTRE VAKARANGA ET LE CERCLE DE TULI

RESUME DU PROJET

- Secteur : Agriculture
- Degré de priorité du projet : Urgent
- Objectif : Construction de 320 km environ de clôture double de 1,40 m de haut, empêchant aussi le passage de petits animaux. Défrichage de la brousse éventuellement (50 ha) depuis l'embranchement de Vakaranga jusqu'au Cercle de Tuli le long des rivières Ramokgwebana et Shashe.
- Motifs : Décrits dans le résumé des projets pour la zone de contrôle vétérinaire du nord-est. Le présent projet est destiné à empêcher tout contact entre le bétail de Rhodésie du Sud qui risque d'être atteint de fièvre aphteuse et celui du Botswana. Il empêchera également les bêtes de descendre jusqu'à la rivière où elles risquent d'être harcelées et agressées, ainsi que leurs propriétaires, à partir de la Rhodésie du Sud.
- Travaux effectués jusqu'à présent : Des ingénieurs-conseils ont reconnu les lieux où sera érigée la clôture, établi des spécifications et des plans et préparé des documents d'appel d'offres, en consultation avec le Département des services vétérinaires. Le Conseil central des adjudications a lancé un avis d'appel d'offres.
- Cadre institutionnel : Le Département des services vétérinaires du Ministère de l'agriculture est responsable du projet.
- Calendrier :
- | <u>Principales activités</u> | <u>Dates</u> |
|------------------------------|---------------------|
| Adjudication | Mai 1977 |
| Construction | Juin 1977-mars 1978 |

Coûts :

<u>Rubrique</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>Total</u>
	(En milliers de pulas)		
Défrichage de la brousse, etc.	35	-	35
Clôture -- matériel et construction	573	165	738
Entretien de la clôture			
Installations et moyens de transports	<u>77</u>	<u>-</u>	<u>77</u>
TOTAL	685	165	850
Soit	986 000 dollars		

Activités consécutives au
projet :

Les frais de surveillance et d'entretien de la clôture et le coût de petits travaux de réfection de la route par la Division des services vétérinaires s'élèveront à 93 400 dollars environ (80 000 pulas) par an.

3. POINTS D'EAU ENTRE VAKARANGA ET LE CERCLE DE TULI

RESUME DU PROJET

Secteur : Agriculture

Degré de priorité du projet : Urgent

Objectif : Installer 24 points d'eau sur les rivières Ramokwebana et Shashe. Chacun de ces points doit comprendre puits, pompes électriques avec générateur diesel de secours, réservoirs, abreuvoirs pour le bétail, simple dispositif de traitement de l'eau et fontaines pour l'approvisionnement en eau des villages.

Motifs : Principalement, la lutte contre les maladies du bétail comme exposé dans le résumé des projets pour la zone de contrôle vétérinaire du nord-est. Le présent projet permettra d'abreuver le bétail aux points de passage vétérinaire ou à proximité et d'alimenter en eau les villages et hameaux là où la clôture empêche l'accès à la rivière. Les réservoirs, les abreuvoirs pour le bétail, les installations de traitement de l'eau et les fontaines seront situés à 1 km de la rivière, de façon à éviter le surpâturage autour des points d'eau et à réduire les risques de harcèlement ou de blessures de la part des patrouilles frontalières du régime illégal de Rhodésie du Sud.

Travaux effectués jusqu'à présent :

Des ingénieurs-conseils ont recommandé un plan général, le Département des services vétérinaires a étudié l'emplacement des divers points d'eau et un appel d'offres a été lancé (en association avec celui du projet No 2 relatif à la clôture sanitaire continue); le Département des eaux a mis au point un plan définitif prévoyant la pompe de secours et un meilleur approvisionnement en eau des villages. La plupart des éléments supplémentaires de ce plan peuvent être obtenus dans le cadre du document d'appel d'offres déjà établi; il suffit d'augmenter la quantité d'articles qui y sont indiqués, avec leurs caractéristiques et leur coût.

Cadre institutionnel :

Le fonctionnement des pompes sera contrôlé par le Département des services vétérinaires : il fournira un responsable à chaque point d'eau et fera assurer la surveillance de l'ensemble des installations par la patrouille chargée de l'entretien de la clôture. Un entretien périodique des points d'eau sera assuré dans le cadre du programme actuel du Département des eaux.

Calendrier :

<u>Principales activités</u>	<u>Dates</u>
Adjudication	Mai 1977
Construction	Juin 1977-décembre 1977

Coût :

<u>Rubrique</u>	<u>Coûts</u> <u>1977 (total)</u> <u>(Pulas)</u>
Pompes, générateurs, puits, appareils (24)	180 480
Canalisations, réservoirs, abreuvoirs (24)	85 920
Installation et creusement de tranchées (24)	181 200
Installations de traitement de l'eau, etc. (24)	48 000
Raccordements pour l'approvisionnement des villages	55 000
Matériel de forage (4)	<u>16 000</u>
Total	566 600
soit	<u>657 300 dollars</u>

Activités consécutives au projet :

Fourniture de carburant, supervision, réparations mineures par le Département des services vétérinaires et entretien périodique par le Département des eaux : coût estimé à 69 600 dollars (60 000 pulas) par an, à partir de 1978.

Données de base

Champ d'application du projet : principaux points d'eau
 pour le bétail (du nord vers le sud)

<u>Point de passage du bétail : point d'eau</u>	<u>Nombre approximatif de têtes de bétail</u>	<u>Distance approximati du point d'eau précé (en km)</u>
Jakalasi I	1 300	---
Butale	650	7,5
Senyawé	2 000	18
Jakalasi II	1 100	20
Matshelagabeui	850	20
Gongwa	400	4
Mhatane	400	5
Tshilo Hill	650	5
Pobe Pobe	650	8
Bareng Mahupela	700	2
Rooj Kop	700	2
Matsiloje	700	5
Lephaneng	700	5
Maroking	1 500	7
Metopi	1 200	10
Molomololapudi	non indiqué	13
Mmadikgaka I	3 050	12
Mmadikgaka II	1 900	7
Mushambe	2 700	18
Lenyetse I	2 100	15
Lenyetse II	3 500	14
Mabolwe	<u>3 000</u>	25
Total	<u>29 750</u>	

Deux points supplémentaires seront installés dans la région nord à plus grande densité de population. Huit des points, au sud, sont des centres de rassemblement du bétail, les établissements étant éloignés de la frontière.

<u>Matériel par point d'eau</u>	<u>Quantité</u>
Pompe à mouvement alternatif (type Mono CD70)	2
Moteur électrique étanche de 5HP	2
Puits 2" x 750 mm	10
Générateur diesel 9 KW	1
Câble triple 300 m	1
Construction abritant la pompe	1
Conduite OVC 75 mm Cl.6	1 000 m
Réservoir 45 m ³	2
Abreuvoir avec clapet sphérique	4
Fontaine	1
Plus appareillages, courroies, poulies	

Coût approximatif par point d'eau : 20 000 pulas
soit 23 200 dollars

4. CLOTURE SANITAIRE DISCONTINUE ENTRE PALAPYE ET LE BLOC DE TULI

RESUME DU PROJET

- Secteur :** Agriculture
- Objectif :** Mise en place d'environ 90 kilomètres de clôture double de 1,40 m de haut, conçue de manière à empêcher le passage du petit bétail, mais pourvue à intervalles réguliers d'ouvertures permettant le libre passage des bestiaux en temps normal. De Palapye jusqu'à Sherwood Ranch dans le Bloc de Tuli. Débroussaillage le long de la clôture (80 hectares).
- Motifs :** Les motifs généraux sont indiqués dans les grandes lignes dans le résumé des projets à entreprendre dans la zone de contrôle vétérinaire du nord-est. Ce projet-ci permettra d'établir une zone de contrôle vétérinaire triangulaire, bordée par la clôture allant de Vakaranga au Cercle de Tuli au nord et à l'est, les clôtures du chemin de fer à l'ouest ainsi que la clôture dont il est question ici et celle du Bloc de Tuli au sud. Si la fièvre aphteuse se déclarait à la frontière, cette clôture serait fermée et gardée, de même que la clôture d'orientation nord-ouest/sud-est qui passe par Dibete, à 140 kilomètres au sud. La zone située entre Palapye et Dibete serait une zone tampon, mise en quarantaine, de sorte que l'usine de viande de Lobatse pourrait recommencer à fonctionner (puisqu'elle se trouve dans la zone qui est au sud de Dibete) dès que la maladie serait enrayée dans la zone nord-est.
- Travaux effectués jusqu'à présent :** Comme pour le projet 2 (clôture sanitaire continue entre Vakaranga et le Cercle de Tuli. Un avis d'appel d'offres a été lancé.
- Cadre institutionnel :** La responsabilité du projet est confiée au Département des services vétérinaires du Ministère de l'agriculture.
- Calendrier :**
- | <u>Principales activités</u> | <u>Dates</u> |
|------------------------------|--|
| Adjudication | Mai 1977 |
| Construction | Avril 1978-août 1978
(après l'achèvement du projet 2) |

Coûts :	<u>Rubriques</u>	<u>Total en 1978</u>
		(En pulas)
	Débroussaillage	54 000
	Fourniture et mise en place de la clôture avec 20 barrières	200 000
	Imprévus (10 p. 100)	26 000
	Total	280 000
		ou \$ 325 000

Activités consécutives au
projet :

Surveillance et entretien de la clôture par les unités attachées également à l'entretien de la clôture entre Vakaranga et le Cercle de Tuli. Accès par une route existante praticable en tout temps qui va de Palapye à Sherwood Ranch. Les dépenses renouvelables sont incluses dans les dépenses relatives au projet 2.

5. ROUTES DE DESSERTE ET PISTES D'ATTERRISSAGE

RESUME DU PROJET

Secteur : Transports

Degré de priorité du projet : Urgent

Portée : Construction de 600 km de routes à bas prix de revient et de trois pistes d'atterrissage destinées à desservir la zone de contrôle vétérinaire et les points d'eau connexes dans la région de Francistown.

Exécution en régie directe.

Motifs : Par suite de la détérioration des contrôles vétérinaires en Rhodésie du Sud, la fièvre aphteuse menace le bétail du nord-est du Botswana. L'industrie de la viande du pays tout entier se trouve ainsi en danger. Les activités qu'il est prévu d'entreprendre au titre du programme principal de prévention comprennent la construction d'une clôture s'étendant le long de la frontière de la Rhodésie du Sud, de Vakaranga au Cercle de Tuli, afin d'empêcher les animaux errants de traverser les rivières Ramokwebana et Shashe. Dans la mesure où l'on condamnera l'accès aux rivières, il faudra aménager dans la zone clôturée des points d'eau rapprochés et utiliser des pompes pour remplir des réservoirs d'eau de rivière. Des routes à bas prix de revient et des pistes d'atterrissage doivent être construites afin que l'on puisse accéder à la zone isolée pour les travaux de construction et d'entretien, effectuer des rondes sanitaires et assurer convenablement le maintien en état de la clôture et des points d'eau. Ces routes et pistes d'atterrissage sont également nécessaires pour assurer la surveillance de la frontière par des patrouilles de police. On se souviendra à cet égard que les forces du régime illégal ont récemment procédé à des opérations sur le territoire du Botswana, s'y introduisant jusqu'à une distance de 10 et même 15 kilomètres de la frontière. On compte que les patrouilles décourageront ces incursions, réduiront la menace qu'elles font peser sur la vie des gens et leurs biens et feront régner une plus grande sécurité dans les villages et dans les zones frontalières.

Cadre institutionnel : La responsabilité du projet sera confiée au Département des routes du Ministère des travaux publics et communications, dont les effectifs et les installations seront renforcés à cet effet au titre du projet.

Calendrier :	<u>Activités principales</u>	<u>Dates</u>
	Achat et livraison de matériel et de pièces détachées, mobilisation de personnel	Juillet 1977-décembre 1977
	Construction	Janvier 1978-juillet 1979
	Achèvement du projet	Juillet 1979

Coûts :	<u>Rubriques</u>	<u>Coûts (en millions)</u>			
		<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>Total</u>
	Matériel et pièces détachées	P 0,72	-	-	0,72
	Equivalent en \$	0,34			0,84
	Personnel étranger	P 0,01	0,31	0,16	0,48
	Equivalent en \$	0,01	0,36	0,19	0,56
	Dépenses de fonctionnement	P -	0,90	0,45	1,35
	Equivalent en \$	-	1,05	0,52	1,57
	Total	P 0,73	1,21	0,61	2,55
	Equivalent en \$	0,85	1,41	0,71	2,97

Activités consécutives au projet : Le matériel utilisé aux fins du projet sera remis au Ministère des travaux publics et communications à l'issue des travaux de construction. Il demeurera disponible pour les travaux d'entretien.

Données de base

(22 février 1977)

Portée du projet

<u>Routes</u>	<u>Etat actuel</u>	<u>Longueur (en km)</u>
Sefhophe-Bobonong	Gravier (mauvaise qualité)	65
Bobonong-Kobojango-Semolale	Piste	60
Francistown-bifurcation de Selkirk	Gravier (qualité moyenne)	31
Bifurcation de Selkirk-Matsiloje	Piste	14
Francistown-Matshelagabedi	Piste	23
Tsamaya-Siviya-frontière rhodésienne	Piste	9
Nkange-Maitengwe	Piste	30
Point de surveillance 113 au Cercle de Tuli	Piste	368
		<hr/>
	TOTAL	600

Pistes d'atterrissage :

Bobonong
Semolale
Maitengwe

Normes techniques des routes

Largeur de déblaiement et de défrichage : 20 m. Largeur du remblai : 6 m. Construction à niveau ou légèrement en surplomb (faisable : terrain plat). Intersection bombée. Fossés, le cas échéant. Revêtement de gravier nécessaire sur les tronçons où le sol se détériore (proportion estimative : 30 p. 100 de la longueur totale). Radiers au passage des cours d'eau (longueur estimative : 2,5 m par km de route). Vitesse moyenne souhaitée : 50 km/h.

Normes techniques des pistes d'atterrissage

Déblaiement et défrichage : 80 m x 2 000 m. Réglage : 25 m x 1 200 m, y compris terrassements et application d'un revêtement de gravier sur une superficie limitée.

Calendrier du projet

Mobilisation : 6 mois (1977). Construction : 18 mois (1978-1979).

Rythme des travaux de construction

Progression estimative : 0,75 km de route par jour. Utilisation de deux équipes de construction.

Matériel

Eléments nécessaires pour deux équipes :

<u>Eléments</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (En pulas)	<u>Coût total</u> (En pulas)
Bouteur (D-6)	2	72 000	144 000
Rétrochargeuse (2,5 cy)	2	40 000	80 000
Niveleuse	2	47 000	94 000
Rouleau compresseur	2	12 000	24 000
Tombereau	10	18 000	180 000
Pompe	2	18 000	36 000
Bétonnière (0,5 cy)	2	3 000	6 000
Atelier mobile	1	40 000	40 000
Land rover	4	6 000	24 000
			<hr/> 628 000

Pièces détachées

Dix pour cent des dépenses de matériel par an.

Total pour le projet : 628 000 x 0,1 x 1,5 95 000 pulas

Personnel étranger

Un ingénieur d'exécution doit arriver en 1977 pour assurer la mobilisation et l'organisation. Tout le reste du personnel doit être engagé pour 18 mois, à compter de janvier 1978. Les dépenses relatives au personnel sont évaluées à un total de 51 600 pulas par année de travail.

	<u>Nombre requis</u>	<u>Coûts (en millions de pulas)</u>			
		<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>Total</u>
Ingénieurs d'exécution	2				
Maître mécanicien	1				
Mécanicien adjoint	1				
Assistants administratifs	2				
	6	0,01	0,31	0,16	0,48

Radiers

Besoins estimatifs : 3 m³ de pierres ou de béton, par mètre courant, revenant à 65 pulas le m³.

Total des besoins 600 x 2,5 x 3 x 65 300 000

Carburants et lubrifiants

Besoins estimatifs : 33 p. 100 des dépenses de matériel par an.

Total des besoins 628 000 x 0,33 x 1,5 310 000

Personnel local et main-d'oeuvre

Coût estimatif : 1 200 pulas par jour, pour 420 jours

505 000

Frais généraux et imprévus

Estimés à 9 p. 100 du coût total du projet

232 000

Coût total du projet

2 550 000 pulas ou 2 958 000 dollars

Coût approximatif par km (abstraction faite des pistes d'atterrissage)

4 250 pulas, ou 4 930 dollars

Stratégie d'exécution

Conformément au calendrier indiqué dans le présent document, la construction des routes et pistes d'atterrissage prévues au titre du projet serait menée à bien en régie directe d'ici juillet 1979. Il est reconnu qu'il serait hautement

souhaitable que la construction d'une piste au moins soit achevée à une date beaucoup plus rapprochée. Le recours à des entrepreneurs pour accélérer l'exécution du projet augmenterait vraisemblablement les coûts de près de 200 p. 100 sans pour autant accroître la capacité du Département des routes pour ce qui est de l'entretien ou de la construction.

Programme recommandé

- a) Lancement immédiat d'un programme de travaux localisés (radiers, réparation des tronçons les plus cruciaux) au moyen des ressources dont le Département des routes dispose dès à présent;
- b) Circulation sûre de véhicules à quatre roues : juin 1977;
- c) Mobilisation de fonds provenant de sources extérieures, achat de matériel, construction en régie directe;
- d) Achèvement des travaux : juillet 1979.

6. MAINTIEN DES SERVICES FERROVIAIRES ESSENTIELS

RESUME DU PROJET

- Secteur : Transport
- Degré de priorité du projet : Urgent
- Portée : Achat de locomotives, de wagons et de matériel d'entretien des voies; mise en place d'installations d'entretien du matériel roulant; recrutement de conseillers; fournitures de divers articles nécessaires au maintien des services ferroviaires en cas d'urgence et préparation à sa prise en charge ultérieure.
- Motif : Les échanges, extérieurs et intérieurs, du Botswana se font en majeure partie par les Chemins de fer rhodésiens, qui a une ligne traversant le pays le long de sa frontière orientale. Le Botswana est fortement tributaire des services des Chemins de fer rhodésiens. Leur interruption paralyserait presque entièrement l'activité économique et provoquerait des pertes et des souffrances humaines considérables. Pourtant, il faut noter que le Botswana n'a pratiquement aucune possibilité d'assurer la continuité des services des Chemins de fer rhodésiens, puisqu'il ne participe ni au capital ni à la gestion de cette société. En raison des préoccupations justifiées qu'il éprouve au sujet de l'avenir de cette voie ferrée et en particulier au sujet d'une perturbation ou d'une interruption éventuelle des services sur la ligne du Botswana, le gouvernement a annoncé son intention de reprendre progressivement, et dans l'ordre, l'exploitation de la ligne des Chemins de fer rhodésiens et de mettre en place immédiatement les moyens nécessaires pour assurer le maintien de services ferroviaires en cas d'urgence. L'objet du projet est de commencer à mettre en place les moyens nécessaires tant pour assurer le maintien des services en cas d'urgence que pour une reprise ultérieure de la ligne.
- Cadre institutionnel : La responsabilité du projet sera confiée au Ministère des travaux publics et des communications, dont l'effectif sera renforcé à cet effet, dans le cadre du projet, par des conseillers.

Calendrier :

<u>Activités principales</u>	<u>Dates</u>
Achat et livraison de matériel et de pièces détachées	Juillet 1977-juillet 1978
Recrutement et arrivée des conseillers	Juillet 1977-décembre 1977
Etude des installations d'entretien	Juillet 1977-décembre 1977
Construction et équipement des installations d'entretien	Janvier 1978-décembre 1978
Arrivée du personnel des installations d'entretien	Janvier 1979

Coûts :

<u>Rubriques</u>	<u>Coûts (en millions)</u>				<u>Total</u>
	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	
Matériel et pièces détachées	P 2,76	6,44	-	-	9,20
Equivalent en \$	3,21	7,49	-	-	10,70
Personnel étranger	P 0,10	0,12	0,24	0,22	0,68
Equivalent en \$	0,12	0,14	0,28	0,26	0,80
Installations d'entretien	P 0,02	0,98	-	-	1,0
Equivalent en \$	0,02	1,14	-	-	1,16
Divers	P 0,20	1,20	1,78	-	3,18
Equivalent en \$	0,23	1,40	2,07	-	3,70
Total	P 3,08	8,74	2,02	0,22	14,06
Equivalent en \$	3,58	10,17	2,35	0,26	16,36

Activités consécutives au
projet :

L'assistance fournie au titre du projet permettra de répondre aux besoins prioritaires liés au maintien des services ferroviaires essentiels et d'aborder la première étape de la mise en place des moyens requis pour la reprise de la ligne à une date ultérieure. Il faut souligner qu'un complément d'assistance sera sans aucun doute nécessaire, tant durant l'exécution du projet qu'après, en fonction des progrès et des conclusions du gouvernement. Pour parer au déficit d'exploitation de services ferroviaires essentiels, il faudra prévoir l'ouverture d'une ligne de crédit, qui pourrait être importante. Toutefois, le montant dépendra d'un certain nombre de facteurs (tels que l'importance et le type d'assistance requis en ce qui concerne le matériel roulant et le personnel) qu'il est impossible de chiffrer pour le moment. En outre, un investissement important dans le secteur des transports routiers peut s'imposer à tout moment.

Données de base
(23 février 1977)

Objectif du projet

Mise en place de moyens minima pour l'exploitation d'urgence du tronçon de ligne des Chemins de fer rhodésiens passant par le Botswana, dans le cas où la société rhodésienne interromprait le service. Parallèlement, mesures préparatoires à la reprise ultérieure par le Gouvernement du Botswana du tronçon de la ligne de chemin de fer traversant le territoire.

Délais

Objectif : Des services ferroviaires d'urgence devraient pouvoir être assurés au Botswana, avec un préavis de deux mois ou moins. Compte tenu de la mobilisation, cet objectif devrait pouvoir être atteint au milieu de 1978.

Principaux éléments du plan

Mesures à prendre

<u>Rubriques</u>	<u>Immédiatement</u>	<u>A l'interruption du service</u>
Effectifs :	Formation de personnel à tous les niveaux. Arrangements stand-by, de préférence entre gouvernements, pour le recrutement d'urgence du personnel étranger pouvant être nécessaire pour les services d'urgence.	Recrutement de personnel étranger.
Force motrice :	Achat de locomotives. Affectation de celles-ci, dès livraison, au tronçon de ligne Mahalapye-Mafeking.	Affectation aux locomotives, sur toutes les lignes du Botswana, de mécaniciens étrangers nouvellement recrutés.
Matériel :	Utilisation de wagons de la société des Chemins de fer sud-africains, aux termes d'un accord d'échange permanent, conformément à la pratique actuelle.	Maintien en service des wagons de la société des Chemins de fer sud-africains.

Autres marchandises :	Achat de wagons. Affectation de ces wagons, dès livraison, à toutes les lignes du Botswana, pour location aux chemins de fer ou aux grands chargeurs.	Maintien en service des wagons, sur toutes les lignes du Botswana, avec des locomotives nouvellement acquises et du personnel nouvellement recruté.
Entretien du matériel roulant :	Mise en place progressive d'installations d'entretien au Botswana. Abandon parallèle des pratiques actuelles d'entretien. Arrangements stand-by pour l'utilisation d'installations supplémentaires en Afrique du Sud.	Utilisation des installations nouvellement mises en place au Botswana et d'installations supplémentaires en Afrique du Sud.
Entretien des voies :	Achat et utilisation progressifs de matériel d'entretien des voies. Abandon parallèle des pratiques actuelles. arrangements stand-by pour l'exécution, par des sous-traitants, des autres travaux d'entretien nécessaires.	Mise en route du système d'entretien des voies par des sous-traitants, compte tenu du matériel d'entretien des voies nouvellement mis en exploitation.
Capital d'exploitation :	Arrangements stand-by pour l'ouverture de crédits, selon les besoins des services d'urgence.	Utilisation de la ligne de crédit préalablement ouverte.
Coordination :	Affectation immédiate de conseillers chargés de parer à tout moment aux besoins d'ordre administratif, technique et financier.	Lancement des mesures d'urgence mises au point par les conseillers.

Assistance nécessaire dans l'immédiat

- a) Achat de locomotives;
- b) Achat de wagons;
- c) Mise au point des installations d'entretien du matériel roulant (phase I);
- d) Achat de matériel d'entretien des voies (phase I);
- e) Divers (matériel, bâtiments, fournitures, véhicules, etc.);
- f) Recrutement de conseillers.

Trafic enregistré au Botswana (à l'exclusion du trafic de transit)

Trafic (en milliers de tonnes)

	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Trafic intérieur</u>	<u>Total</u>
1972-1973	448,7	40,9	96,6	586,2
1973-1974	516,7	64,0	229,6	810,3
1974-1975	447,1	74,7	212,5	734,3
1975-1976	488,5	95,0	300,4	883,9

Trains et locomotives requis pour le trafic au Botswana

<u>Trajet (aller et retour)</u>	<u>Distance (km)</u>	<u>Temps (heures)</u>	<u>Trains par jour</u>	<u>Locomotives requises</u>
Mafeking-Vakaranga	1 332	54	2	4,5
Morupule-Selebi Pikwe	298	30	1	1,25
Lobatse-Vakaranga	1 178	48	15	3
			Total partiel	8,75
			Marge de sécurité	1,25
			Total	10

On estime que les services d'urgence permettront d'assurer à 60 p. 100 le trafic normal au Botswana. Nombre de locomotives nécessaires pour les services d'urgence : 6

Wagons nécessaires pour le trafic au Botswana

<u>Trafic</u>	<u>Chargement quotidien</u> (nombre de wagons)	<u>Temps de rotation</u> (en jours)	<u>Wagons requis</u>
Charbon : Morupule à Selebi Pikwe	15	5	75
Charbon : Morupule à centrale électrique de Gaborone	5	6	30
Bétail : diverses stations jusqu'à Lobatse	36	5	180
Viande : Lobatse à Afrique du Sud	6	10	60
Fret divers : colis divers	13	8	104
Mattes de cuivre et de nickel	3	12	36
Explosifs			2
Fourgons			6
		Total partiel	493
		Marge de sécurité	40
		Total	542

On estime que les services d'urgence permettront d'assurer à 60 p. 100 le trafic normal et presque entièrement le trafic indispensable du Botswana. Nombre de wagons requis pour les services d'urgence : 325. Financement assuré pour 55. Reste à financer : 270.

Installations d'entretien du matériel roulant (phase I)

Emplacement des installations : Palapye, Mahalapye, ou Serule. Portée : voies, bâtiments et matériel pour l'atelier d'entretien des locomotives (1 poste) et l'atelier d'entretien des wagons (3 postes), y compris le stockage et la gestion des pièces détachées. Personnel étranger pour la formation en cours d'emploi de personnel local et la gestion des installations (10 spécialistes).

Installations d'entretien des voies (phase I)

Achat d'un groupe mécanisé d'entretien des voies. Personnel étranger pour la formation en cours d'emploi de personnel local et l'administration du groupe (3 spécialistes).

Divers

- a) Achat de matériel de démontage;
- b) Achat de véhicules routiers;
- c) Achat de fournitures de base (bâches, chaînes, pièces détachées);
- d) Construction de bâtiments (bureaux, hangars, logements indispensables, etc.);
- e) Imprévus.

Recrutement de conseillers supplémentaires

Conseillers en matière d'exploitation, de génie civil, de mécanique, de finances, de signalisation et de télécommunications, pour une période de deux ans.

Coût de l'assistance requise dans l'immédiat

<u>Rubriques</u>	<u>Coût (en millions de pulas)</u>
Locomotives et pièces détachées nécessaires pour cinq ans 6 x 460 000	2,76
Wagons et pièces détachées nécessaires pour cinq ans 270 x 22 000	5,94
Installations d'entretien du matériel roulant (phase I)	
Bâtiments et voies	0,50
Matériel	0,50
Personnel étranger pour deux ans 10 x 20 000 x 2	0,40

<u>Coût de l'assistance requise dans l'immédiat (suite)</u>	<u>Coût (en millions de pulas)</u>
Installations d'entretien des voies (phase I)	
Matériel	0,50
Personnel étranger pour deux ans 2 x 20 000 x 2	0,08
Conseillers 5 x 20 000 x 2	0,20
Divers	
Matériel de démontage	0,20
Véhicules routiers	0,20
Fournitures de base	0,50
Bâtiments	1,00
Imprévus (10 p. 100 du coût total du projet)	1,28
	<hr/>
Total	14,06
ou	\$ 16,31 (millions)

7. RESERVE STRATEGIQUE DE CEREALES

RÉSUMÉ DU PROJET

- Secteur : Agriculture
- Degré de priorité du projet : Urgent
- Portée : Il s'agirait de constituer une réserve stratégique de 4 000 tonnes de sorgho et de 2 000 tonnes de maïs, de fournir et de construire des entrepôts pouvant contenir 6 000 tonnes de céréales en sacs.
- Motifs : La constitution d'une réserve stratégique de 6 000 tonnes répond aux motifs suivants :
- a) Les approvisionnements en céréales pourraient se trouver perturbés à un moment de l'année où ce sont les importations qui permettent de répondre aux besoins de la consommation. C'est ce qui se produirait en cas d'interruption des services ferroviaires ou si les approvisionnements étaient de leur côté interrompus en raison de grèves ou de commotions politiques.
 - b) Afin de compenser les excessives fluctuations saisonnières des prix, l'Office de commercialisation agricole du Botswana (Botswana Agricultural Marketing Board) (BAMB) a besoin de disposer de stocks plus importants que ceux qu'il a actuellement.
 - c) Le Botswana connaît des précipitations saisonnières et des conditions climatiques générales d'une amplitude extrême, ce qui explique les variations de la production récente de maïs et de sorgho qui est passée de 120 000 tonnes environ en 1970-1971 et en 1975-1976 à 8 100 tonnes seulement en 1972-1973. A l'heure actuelle, il n'existe pas de système coordonné de prévision de la sécheresse, et il est donc urgent de constituer une réserve stratégique de céréales qui permette, le cas échéant, de parer rapidement aux disettes.
- Travaux effectués jusqu'à présent : Le gouvernement a demandé qu'on lui établisse un plan d'action pour le renforcement de la sécurité alimentaire au Botswana, plan auquel ont travaillé la FAO et le PAM et qui a été achevé en 1975.

Aucun donateur n'avait à ce moment-là offert d'aide, et comme les récoltes de 1974, 1975 et 1976 avaient été exceptionnelles, le Gouvernement du Botswana a jugé que les fonds destinés au développement national seraient plus utilement affectés à d'autres projets. Une étude des effets de la sécheresse sur l'élevage du bétail a été achevée récemment et on prévoit d'en réaliser bientôt une sur les effets de la sécheresse sur les récoltes.

Cadre institutionnel :

Le BAMB serait chargé de veiller au bon fonctionnement des entrepôts et à la qualité de la réserve. Celle-ci serait incorporée dans les disponibilités actuelles du BAMB, qui écoulerait les stocks dans le cadre normal de ses opérations.

Les décisions relatives aux prélèvements à effectuer sur les stocks seraient prises par le gouvernement en consultation avec le PAM.

Le moment venu, les stocks seraient intégrés au système de prévisions de la sécheresse.

Calendrier :

<u>Activités principales</u>	<u>Dates</u>
Construction d'entrepôts capables de contenir 6 000 tonnes de céréales	Juin-septembre 1977
Importation de 6 000 tonnes de céréales	Août-septembre 1977

Coûts :

<u>Rubriques</u>	
Entrepôts d'une capacité de 6 000 tonnes	0,15 million de pulas
4 000 tonnes de sorgho et 2 000 tonnes de maïs livrées pourraient atteindre	<u>1,23 million de pulas</u>
	1,38 million de pulas
	soit 1,60 million de dollars

Activités consécutives au projet

Les dépenses renouvelables au titre du maintien de la qualité de la réserve seraient de 80 000 dollars environ (68 760 pulas) et représentent le coût des fumigations, de la dépréciation, des réparations et de l'entretien des entrepôts, y compris 5 p. 100 de perte à l'emmagasiner.

8. BESOINS EN CEREALES POUR LES SECOURS AUX VICTIMES DE LA FAMINE

RESUME DU PROJET

Secteur : Agriculture

Degré de priorité du projet : Urgent

Portée : Fournir 5 000 tonnes de sorgho et 2 000 tonnes de maïs au Botswana

Motifs : Les pluies ayant commencé très tard cette année, il est fort peu probable que le Botswana aura une récolte normale. Le nord du pays a particulièrement souffert et le sud est lui aussi touché. Le niveau normal de production et de consommation dans le secteur de subsistance est approximativement de 80 000 à 90 000 tonnes de sorgho et de maïs par an. Une certaine quantité de maïs est exportée mais cette opération est en gros contrebalancée par la réimportation de 20 000 tonnes de maïs et de farine de maïs en provenance d'Afrique du Sud (ces mouvements de marchandises se poursuivront probablement aussi longtemps que le système de subvention en Afrique du Sud continuera à fonctionner). On prévoit que la production de cette année sera de 45 000 tonnes; il y a en outre dans les entrepôts agricoles environ 20 000 tonnes qui restent de la bonne récolte de 1975-1976. Il y aura donc un déficit de 20 000 tonnes de céréales avant la prochaine récolte. On estime que 7 000 tonnes seront nécessaires pour éviter que la famine ne frappe les groupes les plus touchés, en particulier les familles de fermiers les plus pauvres dont les récoltes ont été perdues cette année. La réserve stratégique de 6 000 tonnes (projet 7) donnera une certaine marge de manoeuvre et pourra être mise à contribution, si nécessaire, en attendant que d'autres fournitures puissent être obtenues.

Travaux effectués jusqu'à présent :

Auparavant (à la fin des années 60), lors de périodes de sécheresse, des aliments étaient distribués dans le cadre de programmes tels que "Food for Work" et "Food for Fallow". Ces programmes ont été abandonnés en raison des récentes bonnes récoltes.

Cadre institutionnel :

Le gouvernement doit encore mettre la dernière main aux mécanismes institutionnels de distribution de céréales aux victimes de la famine, mais on prévoit déjà qu'il coordonnera ses activités de distribution avec celles du Programme alimentaire mondial qui s'occupe des écoles et des groupes vulnérables de la population. Les réseaux de distribution du PAM sont administrés par le Programme alimentaire institutionnel qui a bénéficié à 237 000 personnes en 1975/76. Le PAI dispose d'entrepôts d'une capacité de 5 000 tonnes dans tout le pays. Il a demandé l'assistance du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Programme alimentaire mondial ONU/FAO pour développer cette capacité et obtenir des véhicules afin d'améliorer ses programmes.

Calendrier :

Les céréales doivent être envoyées de façon à arriver au Botswana en août 1977.

Coûts :

Le coût des céréales et du transport jusqu'aux entrepôts au Botswana peut atteindre 1,74 million de dollars (1,5 million de pulas).

Activités consécutives au projet :

Contrôle de la situation alimentaire par le gouvernement et le PAM pour déterminer, sur la base d'estimations plus précises de la pénurie de cette année, si des fournitures supplémentaires de céréales seraient nécessaires.

Données de base

Le Botswana reçoit en moyenne 250 à 500 mm de pluie par an, de la fin du mois de septembre jusqu'en avril ou en mai. Cependant, les précipitations sont extrêmement variables selon les années et les régions et il est impossible d'en prévoir la répartition pendant la saison. En conséquence, la production agricole est en dents de scie et peut parfois se solder par la perte totale de récoltes. Les labours et l'ensemencement commencent après la tombée de fortes pluies et on obtient les meilleures récoltes lorsque les semences se font en octobre et novembre; mais elles peuvent être retardées jusqu'au début du mois de février, en raison de l'arrivée tardive des dernières pluies. La moisson peut se faire entre février et juin. Les récoltes des quatre dernières années ont été estimées comme suit :

	<u>Tonnes de sorgho</u>	<u>Tonnes de maïs</u>	<u>Total</u>
1972/73	10 000	4 000	14 000
1973/74	73 000	33 000	106 000
1974/75	34 000	29 000	63 000
1975/76	55 000	60 000	115 000

On en déduit que la production de subsistance est de l'ordre de 90 000 tonnes par an, si on prend en considération le réapprovisionnement des entrepôts. D'après les estimations, la consommation par habitant serait de 80 000 à 90 000 tonnes par an. La production de fèves tend à augmenter les années où les pluies sont peu abondantes du fait que ce sont des plantes à croissance rapide, mais on ne possède pas de chiffres de production.

Le Programme alimentaire institutionnel distribue actuellement au Botswana des aliments à 237 000 personnes qui se classent en deux catégories : les enfants des écoles primaires et les groupes vulnérables; la composition est la suivante :

Enfants des écoles primaires	120 000
Enfants d'âge préscolaire	89 000
Femmes enceintes	24 000
Tuberculeux non hospitalisés	4 000
<u>Total</u>	<u>237 000</u>

Prévision des récoltes : les Services extérieurs relevant du Ministère de l'agriculture publient chaque mois le compte rendu de renseignements qu'ils reçoivent des responsables agricoles des districts. Ces comptes rendus donnent l'état des labours et de l'ensemencement, des prévisions de rendement et une estimation des stocks entreposés. Les rapports publiés à la fin de décembre ont indiqué que la récolte de 1977 serait probablement très faible. Ceux de la fin de janvier ont fait état de pluies suffisantes pour les labours et l'ensemencement mais les prévisions de récolte variaient de "moyen" à "faible". Le Ministère de l'agriculture prévoit maintenant une récolte inférieure de 50 p. 100 à la normale dans le sud; ce chiffre tombe à 30 p. 100 dans le nord, où de nombreuses régions ont eu très peu de pluies. Sur cette base, on estime que la récolte sera de 45 000 tonnes.

On pense que le surplus des récoltes précédentes, estimé à 20 000 tonnes, durera trois mois. On espère une augmentation de la production et de la consommation de fèves. Cependant, un déficit total d'environ 20 000 tonnes est prévu. En conséquence, les personnes qui auront perdu tout ou partie de leurs récoltes et n'ont pas les moyens d'acheter du maïs auront probablement besoin de programmes de secours sélectifs contre la famine.

Toutes les estimations sont sujettes à de grandes marges d'erreur et les récoltes dépendront de la pluviosité des deux mois à venir, mais le Botswana demande que lui soient livrées 7 000 tonnes de sorgho et de maïs avant août 1977. Si l'on doit utiliser le programme "Food for Work", il faudra substituer un autre aliment à une partie de ce total. Le maïs non moulu doit être traité à Lobatse ou dans une nouvelle minoterie à Selibe-Pikwe. Il semble qu'il y ait une résistance des consommateurs au maïs jaune.

Administration et distribution : Le gouvernement doit encore prendre des décisions sur les mécanismes de distribution de cette assistance alimentaire. Il est probable qu'elle sera administrée par le Programme alimentaire institutionnel mais la distribution aux groupes défavorisés est quelque peu différente de ses programmes existants en vertu desquels 5 000 tonnes d'aliments sont fournis aux enfants des écoles primaires et aux groupes vulnérables. Des propositions prévoyant des programmes "Des vivres pour du travail", des distributions gratuites ou des subventions aux prix de vente doivent encore être élaborées. Le Programme alimentaire institutionnel a une capacité d'entreposage de plus de 5 000 tonnes dans tout le pays et peut recevoir une quantité supérieure si les fournitures sont échelonnées. En 1972/73, il a distribué 12 000 tonnes. Si la totalité des 7 000 tonnes est livrée en une fois, des entrepôts supplémentaires seront nécessaires. Cependant, le parc automobile actuel du Programme alimentaire institutionnel a trois à quatre ans d'âge et il faut rénover les entrepôts. Des propositions d'amélioration figuraient dans le descriptif du projet, présenté en 1976, au Fonds d'équipement des Nations Unies et au Programme alimentaire mondial ONU/FAO. S'il ne dispose pas de nouveaux véhicules et d'installations rénovées, le Programme alimentaire institutionnel ne pourra pas se charger de la distribution.

Entrepôts du Programme alimentaire institutionnel

<u>Situation</u>	<u>Nombre d'entrepôts</u>	<u>Capacité maximum</u>	<u>Répartition dans le pays</u>
Sebele	2	2 200	Sud-est et Gaborone
Francistown	3	480	Nord-est et centre septentrional
Palapye	4	500	Centre oriental
Mahalapye	1	230	Centre méridional
Lobatse	2	350	District du Sud
Molepolole	1	200	District de Kweneng
Kanye	1	150	Ngwaketse oriental
Mochudi	1	200	District de Kgatleng
Maun	1	160	Ngamiland
Serowe	1	200	Région de Serowe (District central)
Kasane	2	60	Chobe
Pitsane	1	200	Entrepôt de réserve pour Lobatse
Tshabong	1	150	Entrepôt de réserve pour Lobatse (district de Kgalagadi)
Ghanzi	1	150	Entrepôt de réserve pour Lobatse (district de Ghanzi)

5 230

9. AMELIORATIONS D'URGENCE A APPORTER AU CENTRE DE REFUGIES
DE FRANCISTOWN

RESUME DU PROJET

Secteur : Secours humanitaires

Objectif : Améliorer d'urgence le Centre de transit de réfugiés, à Francistown

Motifs : Les installations actuelles sont loin de répondre aux besoins des réfugiés qu'on y accueille. A l'origine, le Centre avait été prévu pour 240 personnes. Y sont actuellement logées environ 900 personnes des deux sexes, et d'autres sont sur liste d'attente. Rien n'est prévu pour l'administration rationnelle du Centre, l'établissement de dossiers ou des activités récréationnelles. En outre, il n'y a ni cuisine ni salle à manger et les installations sanitaires et d'hygiène sont déplorables.

Coûts : Les améliorations ci-après doivent être apportées immédiatement :

(en dollars)

Eclairage des dortoirs	750
Construction d'une salle à manger	3 900
Construction et amélioration de cuisines	2 768
Amélioration du système d'évacuation, des égouts et des toilettes	4 672
Réserve	<u>5 200</u>
Total	17 290

On a fait savoir à la mission que le HCR disposait à l'intérieur du pays de crédits pouvant être utilisés à cet effet et que les travaux pouvaient commencer immédiatement.

Activités consécutives au projet : Lorsque les projets 10 et 11 seront terminés, il faudra revoir le rôle du Centre de Francistown et décider d'un programme d'amélioration et de réaménagement, si le Centre doit être maintenu.

10. LOGEMENT D'URGENCE DES REFUGIES

RESUME DU PROJET

Secteur : Secours humanitaires

Degré de priorité du projet : Urgent

Objectif : Etablir un camp de toile temporaire pour loger le nombre considérable de réfugiés qui ne peuvent l'être au Centre de transit existant, en attendant la construction d'un nouveau centre d'accueil des réfugiés (voir le projet 11). Ensuite, on conservera le camp de toile qui pourra être utilisé en cas d'afflux soudain de réfugiés et qui permettra d'abriter l'excédent du camp existant pendant le réaménagement et l'amélioration de celui-ci (voir le projet 9).

Motifs : Les installations existantes de transit pour les réfugiés sont prévues pour 240 personnes. Actuellement, il y a environ 900 personnes des deux sexes, logées au Centre, et d'autres sont sur liste d'attente. Le mouvement de réfugiés de Rhodésie du Sud au Botswana s'est brusquement intensifié ces derniers mois et il continue d'en arriver toutes les semaines. Il est nécessaire de prendre des dispositions d'urgence avant de pouvoir compter sur de meilleures installations.

Calendrier : Le Gouvernement du Botswana a déjà contacté un certain nombre de gouvernements et d'organisations pour leur demander de fournir tentes, couvertures, fournitures et matériel. Il est prêt à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour dégager le site, aménager le terrain pour les tentes et construire des toilettes et des cuisines.

(en dollars)

Coûts :	Préparation du terrain, y compris les cuisines et blocs sanitaires	63 800
	Tentes*	58 000
	Dépenses totales	121 800

Activités consécutives au projet : Les chiffres estimatifs cités ci-dessus ne comprennent pas les dépenses courantes de fonctionnement du camp. Le HCR a fait savoir que des crédits seraient disponibles pour y faire face.

* Il peut se révéler plus économique de construire des logements préfabriqués. Cette solution est actuellement à l'étude. Le coût additionnel de la construction de 50 unités pouvant loger dix personnes chacune, est estimé entre 16 000 et 20 000 dollars.

11. CENTRE POUR LES REFUGIES : SELEBI-PIKWE

RESUME DU PROJET

- Secteur : Secours humanitaires
- Objectif : Aménager un centre pour les nombreux réfugiés de Rhodésie du Sud.
- Motifs : Le nombre de réfugiés du Zimbabwe qui passent par le Botswana a augmenté considérablement. Le centre de transit de Francistown ne peut en recevoir qu'un petit nombre. Un docteur de Francistown a déclaré que le centre deviendrait bientôt insalubre si le nombre de ses occupants n'était pas réduit à 240. C'est la raison pour laquelle un autre centre pour les réfugiés est nécessaire.
- Cadre institutionnel : Le Cabinet du Président de la République est responsable des réfugiés et coopère étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Conseil du Botswana pour les réfugiés.
- Calendrier : On a un besoin urgent du centre, et les travaux de construction peuvent commencer immédiatement.
- Coûts : Estimation préliminaire des coûts de construction

- Notes :
1. Camp pouvant accueillir 600 personnes.
 2. Construction d'un bâtiment ordinaire à un étage; sol en ciment, murs de briques recouvertes de plâtre, toit en tôle d'acier (en pente); plafond en bois tendre.
 3. Pas de meubles, aménagement intérieur compris.
 4. Installation électrique comprise.
 5. Les coûts sont calculés aux prix courants.

<u>A. Bâtiments</u>	<u>Pulas</u>
i) Bâtiment à usage d'habitation de 96 places (474 m ²) P 38 200 x 4	152 800
ii) Bâtiment à usage d'habitation de 108 places (523 m ²) P 42 200 x 2	84 400
iii) Groupes sanitaires, équipés chacun de WC No 8, de lavabos No 8, de douches No 8 et d'éviers No 4 (98 m ²) P 15 600 x 4	62 400
iv) Groupes sanitaires, équipés chacun de WC No 9, de lavabos No 9, de douches No 9 et d'éviers No 4 (104 m ²) P 16 700 x 2	33 400
v) Salle à manger et cuisines (507 m ²) (Prévoir des récipients pour cuisson à l'aide de combustibles solides) P 59 300 x 1	59 300
vi) Salles de classe (102 m ²) P 7 000 x 3	21 000
vii) Réserve de combustible (clôture et portes uniquement)	400
viii) Bâtiment à usage de bureaux (7 bureaux) avec toilettes (90 m ²) P 9 700 x 1	9 700
ix) Abri pour le générateur P 500 x 1	500
x) Bibliothèque (102 m ²) avec étagères murales P 8 000 x 1	8 000
xi) Poste sanitaire (65 m ²) P 8 000 x 1	8 000
xii) Toilettes pour les salles de classe P 9 000 x 1	9 000
	448 900

Pulas

B. Logements

i)	Logements du directeur du centre et du conseiller pour les réfugiés	
	Type II P 18 000 x 2	36 000
ii)	Logement de l'assistant du directeur du centre	
	Type N2 P 9 500 x 1	9 500
iii)	Logement du personnel	
	P 4 000 x 4	16 000

C. Trame d'accueil

i)	Terrain de jeux, routes et chemins	10 000
ii)	Clôture de sécurité	11 000
iii)	Réseau de distribution d'eau et réservoir	16 000
iv)	Réseau électrique (générateur)	40 000
v)	Système d'écoulement des eaux de pluie et des boues	35 000
vi)	Chauffage solaire	45 000
		<hr/>
		667 400
	Provision pour imprévus	66 600
		<hr/>
	Total	734 000
	Equivalent en dollars	851 440
		<hr/> <hr/>

Note : Les estimations concernant la trame d'accueil sont provisoires.

Activités consécutives au projet :

Lorsque le camp sera construit, il y aura des dépenses de fonctionnement et d'entretien. Le Haut Commissariat a indiqué que les fonds nécessaires pour couvrir ces dépenses renouvelables seraient disponibles.

ANNEXE II

Quelques projets figurant dans les prévisions de
 dépenses pour 1977/1978

<u>Cote</u>	<u>Titre des projets</u>	<u>Montants nécessaires</u>	
		<u>1977/1978</u> (Pulas)	<u>1978/1981</u> (Pulas)
71.7	Entrepôts de produits vétérinaires en vrac	60 754	175 500
71.17	Laboratoire vétérinaire	50 000	307 500
71.20	Mise de fonds pour une banque coopérative	100 000	410 000
71.29	Enclos pour les ventes publiques de bétail	26 000	2 000
71.32	Lutte contre la salvinia	59 700	55 300
71.55	Logements pour le personnel sur le terrain	50 000	405 000
71.62	Développement du cheptel	1 100 000	12 141 100
72.1	Conservation et développement des réserves naturelles	168 625	591 420
72.3	Education en matière de conservation des réserves naturelles	4 944	15 300
72.7	Parc du barrage de Gaborone	17 000	23 100
72.8	Terrain pour les foires commerciales	30 300	40
72.13	Gestion des réserves naturelles et des pâturages	242 300	12 640
72.14	Centre de formation pour les réserves naturelles de Maun	231 000	-
72.21	Projet de construction industrielle	100 000	810 000
73.4	Projet d'approvisionnement en eau	460 500	3 373 500
73.9	Mise en valeur des eaux souterraines	66 000	-
73.13	Lutte contre la pollution atmosphérique	24 600	-

/...

<u>Cote</u>	<u>Titre des projets</u>	<u>Montants nécessaires</u>	
		<u>1977/1978</u> (Pulas)	<u>1978/1981</u> (Pulas)
73.15	Bâtiments pour les services de géologie	34 500	122 450
73.25	Extension du département de l'énergie électrique	200 000	237 800
73.27	Approvisionnement en eau des villages	200 000	770 000
74.7	Service des douanes et de l'immigration	136 100	715 800
74.9	Développement de l'administration fiscale	110 000	-
74.12	Banque du Botswana	240 000	575 000
77.24	Services régionaux du logement	164 000	630 000
77.31	Développement de Francistown	330 000	4 631 000
77.35	Rénovation de Nalehi	433 500	1 400 500
77.37	Etude de la croissance de Gaborone	25 000	-
78.4	Gares routières	66 000	86 400
78.5	Modernisation de l'aérodrome de Gaborone	20 000	5 200
78.9	Bâtiments pour le gouvernement	467 000	835 000
78.10	Développement du service météorologique	171 400	318 890
78.11	Route Botswana-Zambie	5 520 000	7 185 000
78.12	Route Ghanzi-Kanye	300 000	8 535 500
78.15	Matériel d'entretien des routes	500 000	135 000
78.19	Aérodromes de Maun et Kasane	250 010	1 143 090
78.21	Améliorations des routes secondaires	235 000	3 108 950
78.27	Matériel pour les communications radio	409 000	138 600
78.28	Pose de câbles souterrains et aériens	291 000	958 400
78.31	Développement du parc de la CTO	500 000	2 772 200
78.32	Services d'incendie et de sauvetage aéroportés	149 010	426 790

<u>Cote</u>	<u>Titre des projets</u>	<u>Montants nécessaires</u>	
		<u>1977/1978</u> (Pulas)	<u>1978/1981</u> (Pulas)
78.34	Garages pour le Département de la construction	99 000	194 000
78.35	Amélioration des lignes de chemin de fer gouvernemental	30 030	147 970
78.37	Route Mahalapye-Serule	4 300 000	10 820 800
78.40	Stations d'essais des véhicules	86 000	40 300
78.49	Modernisation de l'aérodrome de Francistown	350 000	95 500
80.18	Centre sanitaire de Bobonong	14 500	76 300
80.19	Centre sanitaire de Ghanzi	200 000	165 200
74.14	Entrepôts centraux	300 000	1 430 000
74.15	Banque nationale pour le développement	750 000	750 000
74.16	Etude des migrations	230 000	176 200
74.17	Enquête sur la main-d'oeuvre	5 000	70 650
75.1	Collège supérieur Mater Spei	225 000	589 000
75.3	Collège supérieur de Moeheng	63 000	200 600
75.7	Collège pédagogique de Francistown	260 000	331 220
75.8	Collège pédagogique de Lobatse	370 000	488 550
75.12	Ecole secondaire de Lobatse	94 000	299 250
75.14	Collège supérieur de Moeng	123 000	-
75.15	Ecole secondaire de Maun	330 000	-
75.17	Collège supérieur (externat) de Tutume	92 850	47 900
75.18	Collège pédagogique de Serowe	350 000	408 900
76.20	Archives nationales	70 000	261 100

/...

<u>Cote</u>	<u>Titre des projets</u>	<u>Montants nécessaires</u>	
		<u>1977/1978</u> (Pulas)	<u>1978/1981</u> (Pulas)
77.2	Botswana Housing Corp.	110 000	400 000
77.3	Subventions pour le développement des services locaux	223 800	178 200
77.13	Matériel pour les écoles primaires	600 000	4 373 000
77.14	Ecoles primaires	2 400 000	10 010 000
77.15	Levés et routes	220 600	440 900
77.16	Développement des conseils agricoles	490 000	656 900
77.20	Entrepôts des écoles primaires	40 000	311 500
77.21	Subventions aux industries rurales	125 000	520 500
77.22	Centres d'administration rurale	220 020	2 679 180
77.23	Développement de Lobatse	200 000	5 220 000
80.22	Centre sanitaire de Kasane	100 000	258 600
80.25	Services dentaires	50 000	286 130
80.29	Lutte contre les maladies transmissibles	50 000	192 500
80.30	Centre sanitaire Lady Leisching	7 000	172 000
80.32	Centre sanitaire de Tsabong	60 000	285 400
		<hr/>	<hr/>
		27 230 000	95 635 000
	Equivalent en dollars	<hr/>	<hr/>
		31 587 000	110 937 000

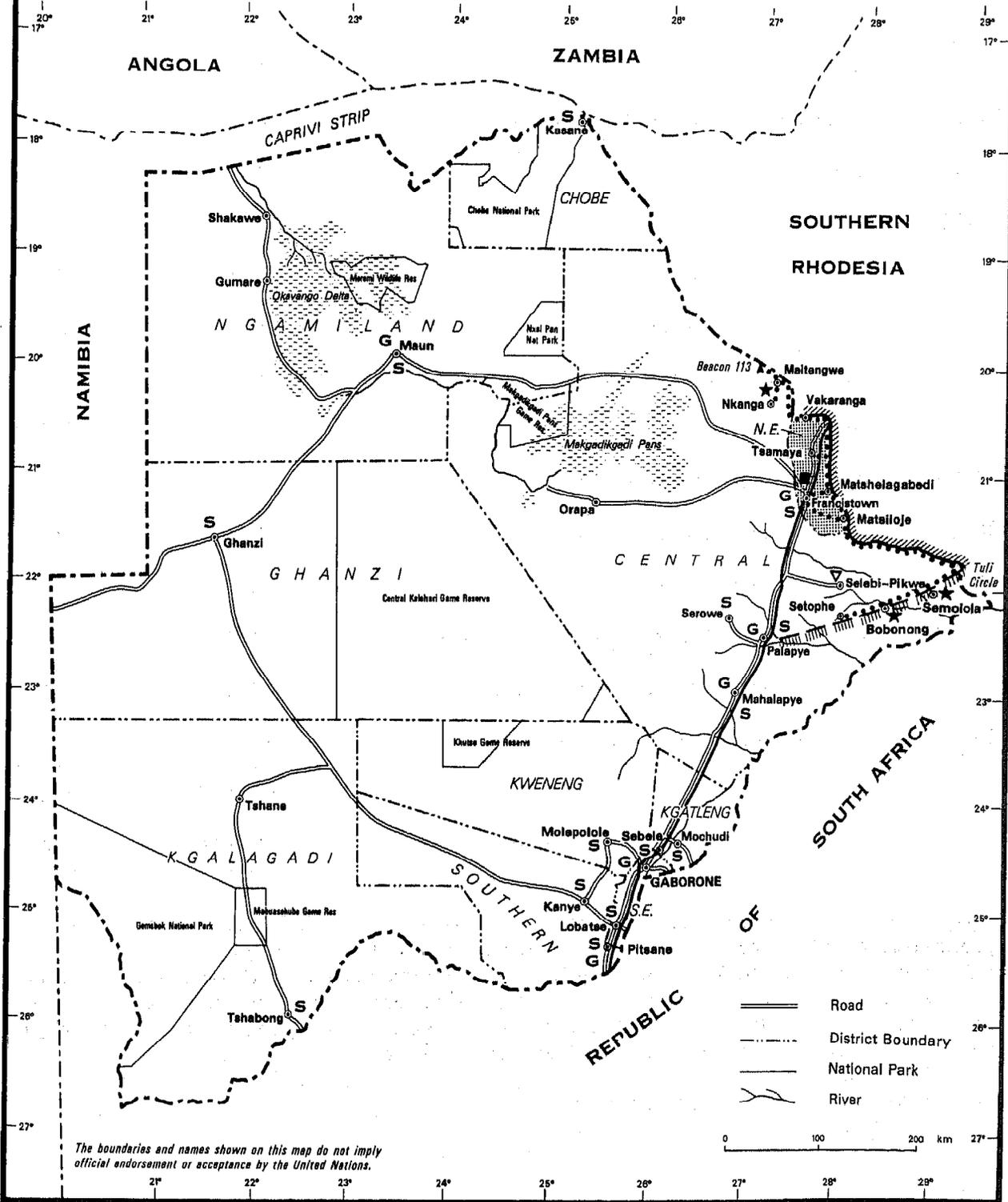
Note : Sont compris dans cette liste les projets de base et des projets du programme complémentaire. Dans son discours sur le budget qu'il a prononcé devant l'Assemblée nationale le 7 mars 1977, le Vice-Président et Ministre des finances botswanais a déclaré : "Un crédit de 65,8 millions de pulas (76,3 millions de dollars) est demandé pour 1977/1978 pour l'ensemble des projets inscrits au plan de développement national. Pour plusieurs raisons, ce chiffre dépassera le montant des dépenses probables, qui, je pense, seront, en définitive, de l'ordre de 54 millions de pulas (62,6 millions de dollars)".

REPUBLIC OF BOTSWANA

LOCATION OF EMERGENCY PROJECTS



- FMD vaccination campaign (Project 1)
- Vakaranga - Tuli Circle fence (Project 2), and associated water supplies (Project 3)
- Palapye - Tuli Circle fence (Project 4)
- Service roads and airstrips (Project 5)
- Railway (Project 6)
- Strategic grain reserve (Project 7)
- IFP stores (Project 8)
- Project 9
- Projects 10 and 11



The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

